

FONDEMENTS DE SCIENCE POLITIQUE

2^e ÉDITION

Nathalie SCHIFFINO
Olivier PAYE
Vincent LEGRAND
Jérôme JAMIN
Pierre BAUDEWYNS
Thierry BALZACQ

+ EN LIGNE



Exercices interactifs

deboeck **B**
SUPÉRIEUR

**FONDEMENTS
DE SCIENCE
POLITIQUE**

FONDEMENTS DE **SCIENCE** **POLITIQUE**

2^e ÉDITION

Nathalie SCHIFFINO

Olivier PAYE

Vincent LEGRAND

Jérôme JAMIN

Pierre BAUDEWYNS

Thierry BALZACQ

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web :
www.deboecksuperieur.com

© De Boeck Supérieur s.a., 2022
Rue du Bosquet, 7 – B1348 Louvain-la-Neuve

2^e édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale, Paris : août 2022

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2022/13647/121

ISBN 978-2-8073-2355-1

À nos professeurs qui nous ont tant apporté,
dont le goût de ce métier

À nos étudiants et étudiantes qui nous font puiser,
dans la force de leur jeunesse ou de leur motivation,
l'élan d'un apprentissage continu

À nos familles qui acceptent que nous consacrons
tant de temps à notre vocation

« Né citoyen d'un État libre, et membre du souverain,
quelque faible influence que puisse avoir ma voix
dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit
pour m'imposer le devoir de m'en instruire »

Jean-Jacques Rousseau,
Du contrat social, 1762

« Laissons donc après nous un pays meilleur
que celui qu'on nous a légué »

Amanda Gorman,
La colline que nous gravissons, 2021

Sommaire

Liste des acronymes	13
Avant-propos	17
Chapitre 1 Qu'est-ce que la science politique ?	27
Chapitre 2 Le pouvoir	71
Chapitre 3 L'État	111
Chapitre 4 Le système politique	165
Chapitre 5 Les clivages	197
Chapitre 6 Les idéologies	241
Chapitre 7 Les régimes politiques	289
Chapitre 8 Les parlements et gouvernements	343
Chapitre 9 Les partis politiques et groupes d'intérêt	397
Chapitre 10 Les citoyens	467
Liste des encadrés	513
Bibliographie générale	521
Index des personnes	547
Index des notions	551
Table des matières	563

Présentation des auteurs

Docteure en gouvernement et administration publique, **Nathalie Schiffino** est professeure ordinaire (titulaire) à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Spécialisée en théories de la démocratie ainsi qu'en analyse des politiques et de l'administration publiques, elle s'intéresse notamment au caractère représentatif et participatif des décisions politiques, y compris en situation de crise ou de risque. Elle a notamment publié le traité *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique* (Larcier, 2021, co-éditrice avec Steve Jacob, ULaval, Québec) et, dans la revue scientifique *Gouvernement et action publique*, l'article « Les gouvernants face aux transformations de la démocratie » (2019).

Diplômé en droit international et docteur en science politique de l'Université libre de Bruxelles (ULB), **Olivier Paye** est professeur ordinaire (titulaire) à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, où il a fondé le Centre de recherche en science politique (CReSPo). Premier directeur de l'École doctorale thématique en science politique des universités belges francophones, ses domaines d'étude privilégiés concernent la sociologie politique du droit et de la famille, la fabrique des politiques publiques, la gouvernance à niveaux multiples ainsi que la participation politique. Il publie régulièrement chez Bruylant, P.I.E. Peter Lang et à la Librairie générale de droit et de jurisprudence. Ses publications récentes portent sur génocide et réconciliation au Rwanda (*Déviance et société*, 2016, n° 3), les évolutions récentes de l'enseignement de la science politique en Belgique francophone (L'Harmattan, 2017), ainsi que le pétitionnement en ligne (*Participations*, 2020, n° 3).

Diplômé en langue arabe & islamologie et docteur en science politique, **Vincent Legrand** est professeur à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Coordinateur du Groupe d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain (GERMAC) c/o Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI) & Centre d'études du développement (DVLP) au sein de l'Institut de Sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE), il enseigne et mène des recherches sur les évolutions politiques, économiques et sociales des pays arabes. Ses travaux sont publiés notamment chez Bruylant, L'Harmattan et P.I.E. Peter Lang, ainsi que dans différentes revues, notamment *Confluences Méditerranée*, *Égypte / Monde arabe*, *Politique et sociétés* et *Studia Diplomatica*.

Diplômé en philosophie et docteur en science politique, **Jérôme Jamin** est professeur au Département de science politique de la Faculté de droit, science politique et criminologie de l'Université de Liège (ULiège). Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages et de nombreux articles sur le populisme, le nationalisme et l'extrême droite en Europe et aux Etats-Unis. Il dirige le centre d'études Démocratie à partir duquel il a créé, en 2021, *La Revue Populisme* (populisme.be).

Docteur en science politique, **Pierre Baudewyns** est professeur à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Ses recherches et ses enseignements portent sur le comportement politique des masses et des élites ainsi que la méthodologie des enquêtes d'opinion. Il s'intéresse en particulier aux déterminants du vote et de l'abstention ainsi qu'aux déterminants expliquant la conduite des campagnes électorales par les candidats. Il a publié dans différentes revues scientifiques et dirigé des ouvrages publiés notamment chez Palgrave.

Docteur en science politique de l'Université de Cambridge, **Thierry Balzacq** est professeur des universités à Sciences Po Paris et professeur extraordinaire à l'Université de Namur (UNamur). Ses travaux se consacrent aux relations internationales, en particulier aux questions de sécurité et à la diplomatie. Il a publié une quinzaine d'ouvrages, notamment *Théories de la sécurité* (Presses de Sciences Po, 2016), *The Oxford Handbook of Grand Strategy* (Oxford University Press, 2021, co-éditeur avec Ronald Krebs), *Comparative Grand Strategy* (Oxford University Press, 2019, co-éditeur avec P. Dombrowski et S. Reich). Il a été George Soros Distinguished Visiting Professor à la Central European University et Susan Strange Visiting Professor à la London School of Economics and Political Science. Il co-dirige la collection « Oxford Studies in Grand Strategy ».

Liste des acronymes

AELE	Association européenne de libre-échange
BCE	Banque centrale européenne
BHV	Bruxelles-Hal-Vilvorde (circonscription électorale belge)
BP	British Petroleum
BSP	Belgische Socialistische Partij/Parti socialiste belge (PSB)
CD&V	Christen Democraten en Vlaams/Chrétiens-démocrates flamands (parti belge flamand)
CdH	Centre démocrate humaniste devenu Les Engagé-es (parti belge francophone)
CDU-CSU	Union démocrate-chrétienne – Union sociale-chrétienne (parti allemand)
CEE	Communauté économique européenne
CFB	Communauté française de Belgique (dénommée aussi Fédération Wallonie-Bruxelles)
CIA	Central Intelligence Agency
CRISP	Centre de recherche et d'informations socio- politiques
DAECH	État islamique en Irak et au Levant (acronyme [péjoratif] en arabe qui désigne l'organisation/proto-État terroriste s'étant qualifié ultérieurement « État islamique »)
DC	Démocratie chrétienne (parti italien)
Écolo	Écologistes confédérés pour l'organisation de luttes originales (Parti écologiste belge francophone)
EEE	Espace économique européen
FDF	Fédéralistes démocrates francophones (rebaptisé DéFI : Démocrate fédéraliste indépendant ; initialement Front démocratique des Bruxellois francophones ; parti belge)
FLN	Front de libération nationale (parti du régime algérien, issu du mouvement de libération nationale éponyme)

FONDEMENTS DE SCIENCE POLITIQUE

FMI	Fonds monétaire international
FN	Front national (acronyme d'un parti belge francophone et d'un parti français rebaptisé RN)
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GI	groupes d'intérêt
Groen !	Vert ! (parti écologiste belge flamand)
ISSC	International Social Science Council/Conseil international des sciences sociales (de l'UNESCO)
JO	Jeux olympiques
LREM	La République en marche devenu Renaissance (parti français)
M5S	Mouvement cinq étoiles (parti italien)
MOC	Mouvement ouvrier chrétien (couple d'organisations sociales belge)
Modem	Mouvement démocrate (parti français)
Moderata	Parti du rassemblement modéré (parti suédois)
MR	Mouvement réformateur (parti belge francophone)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie/Nouvelle alliance flamande (parti belge flamand)
NSDAP	Parti national-socialiste des travailleurs allemands (parti nazi)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OI	Organisation(s) internationale(s)
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
Open VLD	Open Vlaamse Liberalen en Democraten/Parti ouvert des libéraux et démocrates flamands (parti belge flamand)
OSCE	Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PC	Parti communiste belge (B), chinois (C), français (F), italien (I), etc.
PDC	Parti démocrate-chrétien devenu Le Centre (parti suisse)

PLP	Parti de la liberté et du progrès (parti belge)
POB	Parti ouvrier belge
PR	Parti radical (parti suisse)
PRL	Parti réformateur libéral (parti belge francophone)
PS	Parti socialiste (parti belge francophone, parti français, parti suisse)
PSC	Parti social-chrétien (parti belge)
PTB(-PvdA)	Parti du travail de Belgique (Partij van de Arbeid)
PVV	Partij voor de vrijheid/Parti de la liberté (parti néerlandais) et aussi Partij voor vrijheid en vooruitgang (parti belge)
RDC	République démocratique du Congo
RN	Rassemblement national (parti français, ex-FN)
SAP	Parti social-démocrate suédois des travailleurs
SP	Socialistische Partij/Parti socialiste (belge flamand)
SPA	Socialisten en Progressieven Anders/Socialistes et progressistes autrement (parti belge flamand rebaptisé Vooruit/En avant)
SPD	Parti social-démocrate (parti allemand)
TUC	Trade Union Congress/Congrès des syndicats (syndicat britannique)
UDC	Union démocratique du centre (parti suisse)
UE	Union européenne
UKIP	United Kingdom Independence Party/Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
VB	Vlaams Belang/Intérêt flamand (anciennement Vlaams Blok/Bloc flamand ; parti belge flamand)
Vooruit	En avant (parti socialiste belge flamand)
VU	Volksunie/Union du peuple (parti belge flamand)

Avant-propos

Dans tout l'ouvrage, les termes utilisés sont entendus dans leur sens épïcène, de sorte qu'ils visent les hommes, les femmes, toute personne.

En 2014, nous avons publié la première édition de *Fondements de science politique*. Pendant plusieurs années, l'ouvrage a été mobilisé par des étudiants et des chercheurs qui se trouvent à des étapes différentes de leurs parcours, dans divers pays, beaucoup d'universités. Cette deuxième édition revue et augmentée tient compte de cet usage, de l'évolution des phénomènes politiques et sociaux, de l'actualité. Nous adressons un merci particulier aux personnes qui ont contribué à l'amélioration de notre texte dans l'optique de sa réédition : Benjamin Biard (CRISP), Martin Delheix (Université libre de Bruxelles), Lev Lhommeau (UCLouvain), Frédéric Mérand (Université de Montréal), Guillaume Painsavoine (UCLouvain), Giada Pasquettaz (Université de Bologne). Fruit d'un travail d'équipe, cette publication répond à plusieurs motivations qui expliquent un certain nombre de choix éditoriaux et la structuration du manuel.

1 ORIGINE ET MOTIVATIONS

Pourquoi un manuel de science politique ? Est-ce un manuel de plus ? Le format « manuel » est beaucoup moins diffusé en science politique que dans d'autres disciplines comme l'économie par exemple. La plupart des manuels de science politique sont en anglais, ce qui peut s'avérer problématique pour un public francophone ne maîtrisant pas (encore) nécessairement toutes les subtilités de la langue de Shakespeare. Parmi les quelques manuels de science politique qui ont été publiés en français, la plupart privilégient l'étude des phénomènes politiques en France.



ENCADRÉ 0.1 : POLITOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE, POLITOLOGUES ET POLITISTES

Au sens courant, « politologie » et « science politique » sont synonymes. L'adjectif « politologique » signifie ce qui a trait à la science politique (c'est différent de « politique » et nous y reviendrons au premier chapitre). Le substantif « politologue » signifie littéralement « celui qui étudie la politologie » et désigne le spécialiste de science politique. En France toutefois, le substantif « politiste » vise à distinguer le chercheur de science politique, qui fait avant tout de la recherche « fondamentale », du « politologue », qui commente sur le vif l'actualité politique dans les médias ou émet des recommandations au monde politique (« conseiller du Prince »). Les cadres d'analyse mobilisés par les « politologues » prendraient moins de distance (que ceux des politistes) avec les façons habituelles dont les praticiens (les acteurs politiques) et les médias comprennent et rendent compte des phénomènes politiques. Cette différence justifierait la nécessité de distinguer le « politiste » du « politologue ». Dans les faits, il peut arriver qu'une même personne agisse tantôt comme politiste et tantôt comme politologue. En Belgique francophone, en Suisse romande ou au Québec, la différence est moins usitée.

La motivation première de ce livre consiste à offrir une introduction à la science politique qui soit parlante à tout public francophone. Qu'il s'agisse d'étudiants et enseignants de l'enseignement supérieur, mais aussi de représentants, permanents et militants de partis politiques, de fédérations industrielles ou d'associations non marchandes (syndicats, mutuelles, ONG...), de cadres d'organisations d'éducation permanente, de journalistes politiques, d'enseignants traitant de politique dans les collèges et lycées, ou de tout citoyen soucieux d'améliorer sa compréhension de l'univers politique qui l'entoure. Même si le public belge francophone trouvera dans cette publication de nombreux liens avec l'histoire et la vie politique belges, il ne s'agit pas, loin sans faut, d'un manuel « belgo-belge ».

À mille lieues de toute conception *provincialiste* du savoir, notre équipe partage la ferme conviction que, dans le monde globalisé contemporain, la science politique, où qu'elle s'enseigne et se pratique, repose sur des cadres terminologiques et des apports théoriques significatifs *communs*, susceptibles d'éclairer *n'importe quel* contexte local, régional, national ou supranational. Nous utilisons donc systématiquement des illustrations *à travers le monde*. Lorsque nous traitons le cas belge, c'est au travers de catégories générales qui valent pour d'autres États : partitocratie, pour l'Italie ; État fédéral multilingue à l'instar de la Suisse ou du Canada ; démocratie consociative à laquelle se rattachent aussi les Pays-Bas ou le Liban ; régime néo-corporatiste comme l'Autriche ou l'Allemagne.

Visant à faire d'une pierre deux coups, le manuel a poursuivi aussi un objectif *institutionnel* : faire en sorte que les étudiants qui s'initient à la science politique le fassent autant que possible à partir d'une base commune, et ce, *quelle que soit la singularité de leur contexte d'apprentissage* (établissement d'enseignement supérieur fréquenté, volume différent de crédits affecté au cours d'introduction à la science politique, programme d'enseignement différent dans lequel ce cours prend place, etc.). Tous les six, nous étions titulaires d'un cours d'introduction à la science politique en Communauté française de Belgique (CFB) lors de la première édition de *Fondements de science politique* (2014). Aujourd'hui, nos charges de cours peuvent avoir changé, et l'un de nous a rejoint Sciences Po Paris, mais notre souhait d'unir nos efforts autour d'un projet éditorial commun demeure intact. Lors du lancement de *Fondements de science politique*, le nombre et le statut des coauteurs du manuel a donné l'assurance d'une base d'enseignement similaire des fondements de la science politique pour environ 2 500 étudiants inscrits, chaque année, à l'un de nos cours d'introduction à la science politique. Par la suite, des collègues jusqu'Outre-Atlantique nous ont informés prescrire le livre à leurs étudiants. Il en résulte une réelle plus-value pédagogique au bénéfice du manuel. D'abord, parce qu'un support de cours commun est davantage susceptible de faciliter la mobilité des étudiants durant leurs études. Ensuite, et plus fondamentalement, du fait qu'il y a plus dans six têtes que dans une, et qu'un manuel écrit à six plumes accroît dès lors les garanties d'un haut standard de qualité, d'autant que ce dernier a été nourri par les retours d'expérience de certains collègues avec leurs propres étudiants ailleurs dans le monde francophone.



ENCADRÉ 0.2 : ÉCRITURE COLLECTIVE ET AUTOCONTRÔLE

Même si la formation, la thèse de doctorat, l'expérience et la spécialisation d'un professeur offre des garanties fortes sur la qualité et le sérieux de sa production intellectuelle, l'écriture collective génère un filtre supplémentaire particulièrement solide qui oblige chaque auteur à la prudence vis-à-vis de son analyse, mais aussi à l'humilité et à l'ouverture d'esprit vis-à-vis des observations et des remarques des coauteurs. En fin de processus, chaque chapitre aura été soumis à un contrôle renforcé. Cette méthode de travail (cf. encadré n° 0.3) est différente du modèle de l'ouvrage collectif où chaque chapitre est le fait d'un auteur, éventuellement amendé et amélioré sur les conseils de l'un ou l'autre collègue, éditeurs ou relecteurs de l'ouvrage. De plus, le texte initial a été révisé en aveugle par des pairs d'autres pays.

2 CHOIX ÉDITORIAUX ET LA MÉTHODE QUE NOUS VOUS PARTAGEONS

Pour être à la hauteur des ambitions pédagogiques poursuivies, cinq grands choix éditoriaux ont été posés.

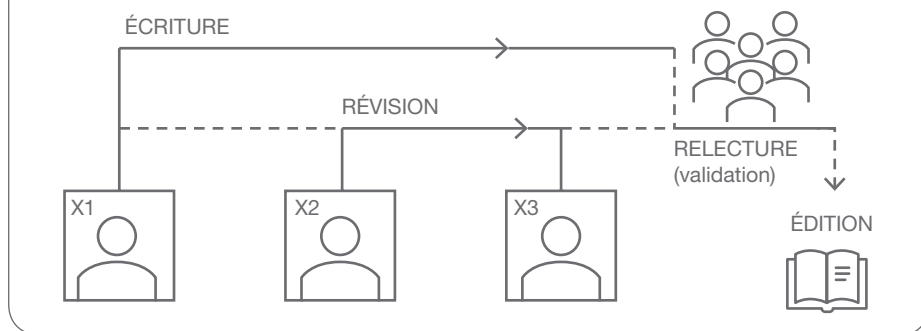
Première option : faire de l'ensemble du manuel une œuvre collégiale, ce qui renforce l'autorité de son contenu. D'une part, on l'a dit, les thèmes abordés, les théories et concepts considérés comme fondamentaux, la manière de les présenter, les exemples mobilisés pour les illustrer, etc. ont ainsi été *validés* par les six professeurs, et non par un seul. D'autre part, la construction de la matière a bénéficié d'apports *complémentaires* de la part de chercheurs spécialisés dans des domaines différents de science politique. Surtout, nous avons tous contribué à la rédaction d'ensemble : un chapitre n'est jamais le fruit de l'écriture d'un seul.



ENCADRÉ 0.3 : LA MÉTHODE DE RÉDACTION EN GROUPE X1, X2, X3

Concrètement, nous avons créé pour ce manuel une méthode originale de rédaction en groupe. Elle a été appliquée pour la première édition et sa révision ultérieure. Nous espérons que cette méthode sera une source d'inspiration pour l'élaboration de travaux de groupes. Dans un premier temps, après avoir déterminé ensemble la structure générale de l'ouvrage, les auteurs se sont réparti les chapitres à écrire en assignant à chacun les statuts de premier auteur (X1), deuxième auteur (X2), troisième auteur (X3). X1 était en charge de la première écriture du chapitre en question, que révisaient ensuite X2 puis X3 après consensus préalable entre X1 et X2. Après validation entre les trois auteurs en question sur la version à proposer, celle-ci était lue de façon approfondie par tous les auteurs du manuel et discutée en réunion plénière. Pour la première édition, un premier chapitre « test » produit selon cette méthode de coécriture fut discuté tant sur la forme que sur le contenu avec l'éditeur. Ensuite, c'est en suivant à chaque étape ce procédé (X1 + X2 + X3 + plénière), que le plan de chaque chapitre fut élaboré, une première puis une deuxième voire parfois une troisième version de son contenu furent produites. Une relecture finale de l'ensemble du manuscrit fut effectuée par l'un d'entre nous et soumise à discussion en plénière. La version pré-définitive du manuscrit qui en résulta fut alors transmise par l'intermédiaire de l'éditeur à des *relecteurs anonymes externes* choisis par celui-ci – et que nous remercions vivement pour le travail fourni et les conseils prodigués. Enfin, les suites à réserver aux commentaires des relecteurs furent discutées en plénière, après quoi chaque X1 fut chargé d'ajuster en conséquence la version définitive du/des chapitre(s) dont il avait la charge. Pour la réédition du manuel, la méthode de rédaction fut à nouveau appliquée. Chaque X1 se chargea de la révision d'un chapitre,

relu ensuite par X2, puis par l'ensemble de l'équipe, avec des discussions plénières.



Une deuxième option rédactionnelle a consisté à produire un livre *modulable* puisque la science politique s'apprend au fil des années et dans des contextes hétérogènes. Bien évidemment, le manuel s'articule autour de chapitres qui se succèdent selon une logique précise (cf. la fin de cet avant-propos). Toutefois, les auteurs ont veillé à ce que chaque chapitre puisse être lu et compris indépendamment des autres en tenant compte du fait que tous les chapitres n'ont pas le même niveau d'accessibilité. « Pouvoir » ou « Système politique », par exemple, recouvrent un contenu plus abstrait, plus théorique, dont il est conseillé de prendre connaissance après les autres chapitres, voire après avoir suivi une introduction à d'autres sciences humaines et sociales, comme la sociologie par exemple. De plus, au sein même de chaque chapitre, le contenu a été pensé de façon à ce qu'il soit possible de faire l'impasse sur certains passages, sections ou sous-sections, dès lors que l'apprentissage des fondements de la science politique se voudrait moins approfondi que le développement « complet » de la matière que propose le manuel. Tel un meuble à tiroirs, le lecteur peut ainsi choisir de n'ouvrir que certains chapitres et de n'y saisir que certains éléments, parmi les plus directement appréhendables. Cette perspective de modularité explique aussi qu'un phénomène politique puisse être appréhendé de façon différente dans plusieurs chapitres. Des renvois réguliers d'un chapitre à l'autre permettent au lecteur de compléter l'approche d'un phénomène politique qu'il tire de la lecture d'un chapitre.

Troisièmement, nous sommes allés à l'essentiel, tout en préservant le degré de spécialisation de notre discipline, pour un public qui ne se destinerait pas au métier de la recherche en science politique. L'insistance est d'abord mise sur les éléments *généraux* du savoir politologique. Ils sont souvent expliqués dans des mots précis qui rendent compte de la complexité des phénomènes politiques et sociaux. Ce choix d'aller à l'essentiel explique qu'à la différence de certains *handbooks in political science*, nous ne dressons pas dans les chapitres un « état de l'art » qui ferait la synthèse de

l'évolution des débats et des consensus qui structurent la production des connaissances politologiques. Le choix de dépersonnaliser le plus possible les éléments de connaissance qui sont exposés dans les chapitres vise à encourager le lecteur à se concentrer sur le contenu de ceux-ci plutôt que sur ceux et celles qui les ont produits. Des figures marquantes sont toutefois mises en avant en raison de la valeur exceptionnelle de leurs apports scientifiques, et ce, quelle qu'ait été l'orientation de leur trajectoire de vie et de leur engagement politique (cf. encadré n° 0.4).



ENCADRÉ 0.4 : DISTINGUER LE SCIENTIFIQUE DE SON ŒUVRE ?

Le monde scientifique, comme le monde artistique, est confronté à des œuvres de grande qualité produites par des auteurs qui ont adhéré à des idées jugées hautement contestables ou posé des actes considérés comme moralement répréhensibles. Il en va ainsi entre autres de la science politique dans laquelle des esprits lumineux ont pu produire une pensée scientifique féconde tout en prenant des engagements politiques condamnables. Figure ainsi dans ce manuel Carl Schmitt dont nous ne voulions pas passer sous silence sa compromission avec le régime nazi, tout en reconnaissant sa contribution importante au savoir en science politique. Il ne s'agit pas ici de dresser une liste d'auteurs concernés, mais de susciter chez le lecteur une approche critique à l'égard des sources que nous mobilisons.

Quatrièmement, puisque précisément il s'agit d'une introduction à la science politique, les référencements bibliographiques dans le texte des chapitres ont été volontairement maintenus en un nombre *limité*, afin de favoriser la lisibilité du propos. On a également préféré le système de référencement anglo-saxon par « auteur, date », plus léger à la lecture que le système latin (qui consiste en un référencement bibliographique complet en note infrapaginale à la première occurrence, puis référencement abrégé, par le biais des formules *op. cit.* et *ibid.*, lors des occurrences suivantes). Dans cet ouvrage, les références bibliographiques se trouvent ainsi directement insérées entre parenthèses dans le texte. En cas d'éditions multiples, on indique l'année de l'édition que l'on a consultée, puis, s'il s'agit d'une publication originale ancienne ou en langue étrangère, l'année de l'édition originale, précédée d'une barre oblique (exemple : Weber, 1995/1922). En fin de chapitre, cinq références bibliographiques de base sont mentionnées ainsi que cinq références « pour aller plus loin ». Les références de base renvoient soit à des œuvres que l'on peut considérer comme une contribution décisive pour le développement du domaine spécialisé d'études traité dans un chapitre, soit à des textes qui offrent une synthèse, complète et accessible, de l'évolution des connaissances dans ce domaine d'études. Les références « pour aller plus loin » renvoient à des publications qui donnent une connaissance plus approfondie de l'un ou l'autre aspect particulier de l'objet traité

dans un chapitre, ou bien qui constituent des études de cas. Dans la bibliographie générale, les sources sont classées d'abord par ordre alphabétique de leurs auteurs, puis par ordre chronologique de leur édition. L'accent a été mis sur des publications en français, même si référence est faite à des publications en anglais, qu'il s'agisse des éditions originales de « grands » textes, ou bien de « bons » textes actuels de synthèse. Seules les ressources bibliographiques qui ne sont accessibles *que* sous format électronique sont référencées par une coordonnée numérique. Pour la réédition de *Fondements de science politique*, les références ont été actualisées.

Cinquièmement, on l'aura compris, un soin particulier a été apporté à la dimension *didactique* de l'ouvrage. Aux côtés des nombreux dispositifs déjà évoqués, la traduction de ce souci se retrouve dans la structuration interne des chapitres. Chacun est introduit par un aperçu de l'objet traité, accompagné de sa structuration en sections, voire, le cas échéant, en sous-sections. Chacun se termine par une liste de cinq questions destinées à tester la compréhension générale des éléments principaux du chapitre. Les citations qui sont mobilisées dans les chapitres sont en français. Sauf mention contraire, la traduction en français d'un texte en langue étrangère relève de notre responsabilité. Enfin, des encadrés rythment le chapitre pour attirer l'attention du lecteur sur un concept, un auteur ou un événement particulier.

3 PLAN DE L'OUVRAGE

Il nous reste à préciser la logique de structuration des chapitres que nous avons suivie.

Le *premier chapitre* a une vocation introductive. Il présente un aperçu général de la science politique, posant la question : **Qu'est-ce que la science politique ?** Quel est son objet : qu'entend-on par « politique », par « (dé)politisation » ? Quelle est sa démarche : comment l'analyse du politiste est-elle paramétrée, en quoi se distingue-t-elle d'autres types d'analyse (journalistique, praticienne, etc.), en quoi peut-on dire qu'elle serait scientifique ? Quels sont ses principaux courants et sous-domaines d'études ?

Les autres chapitres s'échelonnent selon le degré plus « macro » ou plus « micro » de l'objet sur lequel ils portent – leur « unité d'analyse » (cf. encadré n° 0.5) –, en commençant par un chapitre sur le pouvoir et en terminant par un chapitre sur les citoyens. Les chapitres se succèdent en deux grands ensembles. Le premier, couvrant les chapitres de 2 à 7, concerne les *structures* politiques, autrement dit, les cadres relativement durables dans lesquels se déroule la vie politique, animée par les acteurs politiques. Le second ensemble de chapitres, de 8 à 10, a trait, pour sa part, aux *acteurs* politiques (individuels ou collectifs) qui, agissant dans le cadre des structures politiques, font la vie politique. Cette division principale ne doit toutefois pas être prise au pied de la lettre : nous

évoquerons aussi des perspectives *actorielles* dans les chapitres dont l'objet porte sur les structures, et inversement, des perspectives *structurelles* dans les chapitres dont l'objet porte sur les acteurs. Quel que soit le chapitre dans lequel un phénomène politique est abordé de manière privilégiée, l'analyse que l'ouvrage en donne vise toujours à prendre en compte un point de vue tant macro que méso et micro.



ENCADRÉ 0.5 : LES TROIS NIVEAUX D'ANALYSE D'UN PHÉNOMÈNE POLITIQUE : MICRO, MÉSO, MACRO

Au niveau *micro*, l'analyse s'attache aux comportements des individus en tant qu'unités d'analyse élémentaires. La science politique étudie par exemple le comportement électoral des citoyens, qu'il est possible de singulariser, ou encore l'action d'un parlementaire, d'un ministre, etc.

Au niveau *méso*, l'analyse s'attache ici à l'action collective, conçue comme la résultante d'actions individuelles (coordonnées ou informelles, prévisibles ou spontanées, etc.), et plus encore, aux organisations collectives comme, par exemple, les partis politiques ou les groupes d'intérêt. Ce niveau d'analyse est celui de l'agrégation, de l'addition d'actions individuelles, et celui de collectifs organisés.

Au niveau *macro*, l'analyse s'attache au fonctionnement d'une société considérée dans sa globalité ou à un ensemble d'éléments collectifs interconnectés. Il s'agit donc d'aborder un ensemble d'éléments historiques, systémiques, pris comme un tout : par exemple, la démocratie, la mondialisation, le capitalisme.

Le premier ensemble de chapitres, sur les structures, s'ouvre avec le *chapitre 2*, qui traite du **pouvoir**, objet central d'attention de la science politique, dès lors que celle-ci définit couramment le politique comme l'ensemble des institutions en charge d'assurer un ordre général des conduites dans une société et dotées à cette fin de moyens de contrainte légale et physique. Le *chapitre 3* porte sur l'**État**, cadre institutionnel premier dans lequel le pouvoir politique est établi et organisé dans la quasi-totalité des sociétés humaines en ce début de XXI^e siècle. Le *chapitre 4* a pour objet le **système politique**, au sens d'une représentation générale des activités gouvernementales au sein d'une société sur le mode cybernétique, à l'image d'une boîte de conversion d'éléments entrants (*inputs*) en éléments sortants (*outputs*), assurant une série de fonctionnalités sociétales. Le *chapitre 5* traite des **clivages**, divisions profondes et durables qui dressent une partie d'une société contre une autre, à propos d'un enjeu majeur d'organisation sociale et génèrent des « camps sociaux » organisés en groupes d'intérêt et partis politiques significatifs et durables. Le *chapitre 6* porte sur les **idéologies**, ensembles relativement cohérents d'idées sur le monde, ayant vocation à donner un sens global aux phénomènes, et à orienter les idées et

les conduites des acteurs politiques ainsi que le fonctionnement des institutions dans une direction aimantée à ce sens global. Le *chapitre 7*, enfin, est consacré aux **régimes politiques**, formes globales d’organisation du pouvoir, dont la démocratie libérale, inspirée de l’idéologie libérale, représente un type spécifique parmi d’autres dont des formes autoritaires ou, plus rarement, totalitaires.

Quant au second ensemble de chapitres, sur les acteurs (cf. encadré n° 0.6), il commence par le *chapitre 8* qui traite des acteurs collectifs *publics*, ciblant les deux principaux organes qui, *au sein de l’État*, sont habituellement chargés de la détermination de l’action publique : **les parlements et gouvernements**, à charge pour l’administration publique de préparer et de mettre en œuvre l’action publique décidée. Le *chapitre 9* porte également sur des acteurs collectifs mais *privés* cette fois, c’est-à-dire situés *en dehors de l’État*, en se consacrant aux **partis politiques et groupes d’intérêt** qui, ne disposant pas de la capacité juridique de déterminer l’action publique, visent tous deux à l’influencer. Seuls les partis politiques cherchent à s’implanter dans les organes dirigeants de l’État via des représentants élus ou nommés (parlementaire, ministre, etc.). Clôturent le manuel, le *chapitre 10* est consacré aux **citoyens**, appréhendés sur un plan individuel (opinion exprimée dans un sondage, vote exprimé lors d’une élection, etc.), mais aussi dans leurs mobilisations collectives (manifestations, *sit-in*, etc.). Celles-ci participent souvent aux activités des partis politiques ou des groupes d’intérêt, mais elles peuvent parfois être plus spontanées, plus autonomes (soulèvements populaires).



ENCADRÉ 0.6 : CLASSIFICATION DE BASE DES ACTEURS POLITIQUES SELON LEUR RAPPORT AU POUVOIR

Types de rapport au pouvoir	Catégories d'acteurs	Statut juridique	Statut organisationnel
Exercice du pouvoir + décisions	Gouvernants : - parlement - gouvernement - chef d'État	Public	Institutions
Préparation + mise en œuvre des décisions	Administration publique	Public	Institutions
Influence + exercice du pouvoir par procuration	Partis politiques	Privé	Organisations collectives
Influence	Groupes d'intérêt	Privé	Organisations collectives
Opinion (+ influence)	Citoyens (individuels)	Privé	Individus + opinion publique

Source : élaboration des auteurs.

Enfin, pour conclure, indiquons qu'il est loisible à tout lecteur désireux de participer à l'amélioration du présent ouvrage de faire part de ses remarques et suggestions tant sur le plan du contenu que de la forme à un ou plusieurs des auteurs. Que ceux qui prendront le temps de transmettre leurs réactions en soient déjà vivement remerciés.

CHAPITRE 1

QU'EST-CE QUE LA SCIENCE POLITIQUE ?



RÉSUMÉ

Toute science se caractérise par un objet (un domaine d'étude) et une démarche (une manière de mener cette étude). L'objet de la science politique porte sur tout phénomène lié au vivre ensemble. La démarche de la science politique ne se veut ni idéologique ni partisane... seulement scientifique. En ce sens si la science politique s'appelle telle, c'est donc de façon quelque peu impropre, puisque sa démarche se veut seulement pleinement scientifique, et pas politique. Examinons plus en détails ces deux éléments fondamentaux de la science politique : son objet politique et sa démarche scientifique.



SOMMAIRE

1. Politique : entre pouvoir et communauté, conflit et intégration	28
2. Politique : un concept polysémique	32
3. Une conception ouverte de ce qui est politique	41
4. Politique et (dé)politisation	47
5. Science(s) politique(s) : au pluriel ou au singulier ?	52
6. Science politique et formes non scientifiques de connaissance des phénomènes politiques	53
7. Les caractéristiques d'une démarche scientifique non normative	55
8. De l'appréhension érudite des phénomènes politiques à la science politique actuelle : le tournant positiviste en débat	60
9. La science politique actuelle : une vue de l'intérieur	65
Questions	69
Bibliographie	69

Ce premier chapitre donne un aperçu général de ce qu'est la science politique. Le nom lui-même de la discipline invite à la réflexion : que veut dire « politique » ? L'activité de toute personne ayant reçu un mandat ? Pour quoi faire ? Exercer du pouvoir, piloter un État, organiser la vie en société ? Comment est-il possible d'étudier scientifiquement ces acteurs et leurs actions ? Que signifie adopter une démarche d'analyse non normative ? Voilà autant de questions dont le premier chapitre d'un manuel d'introduction à la discipline doit se saisir.

1 POLITIQUE : ENTRE POUVOIR ET COMMUNAUTÉ, CONFLIT ET INTÉGRATION

Étymologiquement, l'adjectif « politique » dérive du grec *politikos* et nomme ce qui a trait à la *polis*, la cité, équivalent à la *res publica* en latin, la « chose publique » ou « république » en français. On dirait aujourd'hui l'État, entendu au sens d'une communauté humaine réunie dans un cadre d'organisation institué, soumise à des activités de gouvernement (cf. chapitre État). Aussi la science politique a longtemps été définie usuellement comme la science du pouvoir, entendu au sens de la capacité à « faire faire » par d'autres (cf. chapitre Pouvoir). Or comme nous le verrons l'éventail de ses objets d'étude est bien plus large. Si pour saisir le sens de ce qui est politique, l'entrée par le pouvoir reste la plus diffusée aujourd'hui en science politique, il existe aussi l'entrée plus ancienne, par la communauté.

Déjà au IV^e siècle avant J.-C., dans son ouvrage *Politika*, Aristote caractérisait l'humain comme un « animal politique ». Il soulignait par là la propension générale de tout être humain à vivre dans une communauté de laquelle il tire des moyens de subsistance plus abondants et variés que s'il devait compter sur lui-même ou sa seule famille pour se les procurer (1993/env. – 330 : 92-93). Entré dans ce qui est politique par la « communauté », Aristote introduit ensuite le pouvoir qu'il entend comme cette capacité de commander aux membres de la communauté et par là de tendre à y faire régner un ordre commun porteur de sens et de valeurs. La conception aristotélicienne de ce qui est politique demeure empreinte de normativité (cf. *infra*, sections 6 et 7). Le pouvoir qui est reconnu comme étant proprement politique est nécessairement celui qui est consenti et exercé entre des personnes « libres et égales » qui seront au cours de leur existence appelées à exercer tour à tour les rôles de gouvernés et de gouvernants (Aristote, 1993/env. – 330 : 218-19).



ENCADRÉ 1.1 : ARISTOTE, UN PRÉCURSEUR ANTIQUE DE LA SCIENCE POLITIQUE

Aristote (384-322 av. J.-C.), philosophe de la Grèce antique, s'est « (...) intéressé à la politique comme à toute chose parce qu'il est un esprit encyclopédique, mais ce n'est pas chez lui une préoccupation constante : il aborde ce sujet méthodiquement, à son heure, avec autant de liberté d'esprit qu'il en apporte à son *Éthique* ou à sa *Rhétorique* » (Touchard, 1993 : 37).

D'Aristote, on retient cette phrase célèbre : « l'homme est par nature un animal politique ». L'homme se distingue des autres animaux par son appartenance à la *polis* : la cité-État. La cité est l'aboutissement d'un processus au cours duquel les groupes humains sont passés de la famille à la tribu, au village, à la cité. Aristote est originaire de Macédoine, qui n'a pas connu le système des cités, mais il se montre fervent défenseur de cette forme hautement organisée de la vie politique.

Si la pensée d'Aristote est encore regardée près de 2 500 ans plus tard comme une des plus conséquentes de l'Antiquité, et singulièrement en science politique, c'est parce qu'elle est conduite avec méthode, rigueur, systématisme. Ainsi, il établit un catalogue précis de 158 constitutions différentes de cités grecques ou étrangères pour déterminer leur fonctionnement politique. Ce travail heuristique est à la base de sa typologie des régimes politiques. Ce qui fait d'Aristote un précurseur de la science politique, c'est sa démarche qui consiste à constater la diversité des régimes politiques, les inventorier, en analyser les composantes et les mécanismes.

Dans l'*Éthique à Nicomaque*, il décrit sa façon de procéder notamment en ces termes : « En premier lieu, efforçons-nous d'examiner toutes les bonnes manières d'agir même partielles notées par nos prédécesseurs, puis d'une étude des constitutions réunies, remarquons quels sont les éléments qui préservent et ceux qui détruisent les cités et leurs différentes constitutions ; et quelles sont les raisons pour lesquelles certaines sont bien gouvernées, les autres non. Quand nous aurons fait cela, nous serons aussi mieux capables de voir quelle est la meilleure constitution, comment ses pouvoirs sont distribués et sur quelles bases éthiques et légales elle repose » (*Éthique à Nicomaque*, livre X, chapitre 9 : 23, cité par Touchard, 1993 : 38).

Cette entrée ancienne par la « communauté » nous invite à envisager le pouvoir, la capacité de commandement qui est indissociable de ce qui est politique, non seulement comme un « pouvoir sur », une capacité de domination d'une partie de la communauté sur le reste, mais également comme un « pouvoir de », une capacité d'action collective de l'ensemble de la communauté. Ce pouvoir établi à l'échelle d'une communauté représente un potentiel de coordination des conduites individuelles des membres de la communauté pour induire un développement commun, orienté vers des fins générales jugées bonnes (cf. le cap fixé et la route empruntée dans l'image du bateau qui est évoquée dans l'encadré n° 1.4). L'idée sous-jacente ici est qu'un groupe de personnes vivant

ensemble ou décidant de vivre ensemble, se dote de mécanismes et de structures pour s'imposer les unes aux autres, par toutes sortes de moyens y compris contraignants, des décisions que toutes sont censées accepter pour un bien commun, alors même qu'elles peuvent chacune avoir des valeurs, objectifs, projets, intérêts différents.

Vingt-trois siècles plus tard, Max Weber, sociologue, référence centrale en science politique, privilégie l'entrée par le pouvoir pour définir la notion de politique, sans oublier pour autant l'entrée par la communauté. « Nous entendrons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État » (2002/1919 : 125). La communauté ne se résume pas pour autant à l'État : Weber considère plus largement comme politique tout « groupement de domination » à partir du moment où la menace ou l'emploi de la violence physique est appliqué sur l'ensemble des personnes présentes sur un territoire pour y maintenir un ordre général (1995/1922 : 96-97).



ENCADRÉ 1.2 : MAX WEBER, UN INSPIRATEUR MAJEUR DE LA SCIENCE POLITIQUE

Max Weber (1864-1920) est l'auteur allemand notamment de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (2004/1904-1905, retravaillé en 1920), *Le savant et le politique* (2002/1919), *Économie et société* (1995/1922, à titre posthume).

Producteur de définitions fines de notions devenues canoniques en science politique : communauté politique (qu'il appelle « groupement de domination politique »), État, parti politique, etc.

Inventeur de grilles d'analyse de l'action politique encore pertinentes aujourd'hui : différences entre « vivre de la politique » et « vivre pour la politique », entre « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité », entre « le politique » et le savant, entre sources de légitimité traditionnelle, charismatique ou rationnelle-légale (cf. chapitre Pouvoir, encadré n° 2.21).

Concepteur d'une épistémologie et d'une méthodologie permettant de construire le raisonnement scientifique en science politique comme dans les autres sciences humaines et sociales : distinction entre jugements de fait et jugements de valeur, neutralité axiologique (cf. *infra*, sections 6 et 7), idéal-type pour saisir le sens général des phénomènes au-delà de leur diversité.

Le rôle fondateur de Max Weber dans la science politique ne doit toutefois pas être mécompris. Sa contribution à la démarche scientifique notamment en science politique doit être différenciée de son investissement en politique, notamment son éducation libérale puis sa sensibilité socialiste, sa mobilisation pendant la Première Guerre mondiale, son rôle de conseiller lors de la négociation du Traité de Versailles signé en 1919, etc.

On peut relier les entrées par la communauté et le pouvoir en posant qu'il y a « politique » lorsqu'une collectivité humaine agit ou veut agir collectivement, ou qu'on veut la faire agir collectivement, dans un certain sens, sans forcément que les conduites de ses membres s'orientent « spontanément » dans ce sens commun. En conclusion, dans l'expression « science politique » l'adjectif « politique » peut donc se comprendre en un sens large comme visant ce qui a rapport à l'imposition d'une organisation générale des conduites dans une communauté humaine. Une telle acception fait entrer dans le domaine d'étude de la science politique tout ce qui touche à cet ordre commun (qui peut être jugé bon ou mauvais, ceci est une autre question) et en particulier aux activités de gouvernement des conduites des membres de cette communauté qui tendent à l'imposer. De ce fait, ainsi que le suggérait déjà Maurice Duverger (1964), l'un des premiers politistes français de réputation internationale, ce qui est politique apparaît sous les traits d'un dieu Janus, porteur d'une ambivalence structurelle – bien qu'actualisée à des degrés divers selon les époques, les régimes – entre pouvoir et communauté, domination (« pouvoir sur ») et émancipation (« pouvoir de ») collectives, mais également entre conflit et intégration.



ENCADRÉ 1.3 : MAURICE DUVERGER ET LA POLITIQUE COMME MÉTAPHORE DU DIEU JANUS

Maurice Duverger est un politiste français (1917-2014), auteur de nombreux ouvrages de référence portant notamment sur les régimes et les partis politiques (cf. encadré 9.22).



Source : Buste de Janus, Musée du Vatican.
© Fubar Obfusco

« Depuis que les hommes réfléchissent à la politique, ils oscillent entre deux interprétations diamétralement opposées. Pour les uns, la politique est essentiellement une lutte, un combat, le pouvoir permettant aux individus et aux

groupes qui le détiennent d'assurer leur domination sur la société, et d'en tirer profit. Pour les autres, la politique est un effort pour faire régner l'ordre et la justice, le pouvoir assurant l'intérêt général et le bien commun contre la pression des revendications particulières. Pour les premiers, la politique sert à maintenir les privilèges d'une minorité sur la majorité. Pour les seconds, elle est un moyen de réaliser l'intégration de tous les individus dans la communauté et de créer la cité juste dont parlait Aristote, déjà ». « En définitive, poursuit Duverger, l'essence même de la politique, sa nature propre, sa véritable signification, c'est qu'elle est toujours et partout ambivalente. L'image de Janus, le dieu à double face, est la véritable représentation de l'État : elle exprime la réalité politique la plus profonde. L'État – et, d'une façon plus générale le pouvoir institué dans une société – est toujours et partout à *la fois* l'instrument de la domination de certaines classes sur d'autres, utilisé par les premières à leur profit et au désavantage des secondes, et un moyen d'assurer un certain ordre social, une certaine intégration de tous dans la collectivité, pour le bien commun. La proportion de l'un et l'autre élément varie, suivant les époques, les circonstances et les pays : mais les deux coexistent toujours. » (Duverger, 1964 : 20-22).

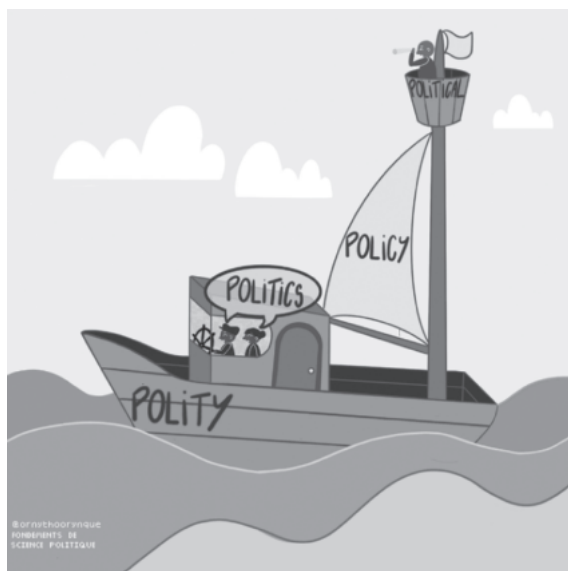
2 POLITIQUE : UN CONCEPT POLYSÉMIQUE

Outre l'entrée par le pouvoir ou la communauté, une autre manière d'appréhender le concept de « politique » consiste à distinguer les acceptions du mot selon son genre (« le », « la » politique) et son nombre (singulier/pluriel). Nous allons le voir, chaque usage grammaticalement différent du substantif politique – le, la, les, une, un – éclaire à sa manière ce qui est politique. On rassemble habituellement ces différentes acceptions autour de trois pôles correspondant aux notions anglaises de *polity*, *policy* et *politics* (cf. encadré n° 1.4) qui ensemble dessinent le domaine d'études, l'objet, de la science politique.



ENCADRÉ 1.4 : LA NOTION DE POLITIQUE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

En science politique, y compris d'expression française, il est devenu courant de distinguer trois grands ordres de phénomènes politiques, selon leur dénomination en langue anglaise : *polity*, *policy*, *politics*. Définissons chacun de ces termes. Pour les rendre plus compréhensibles, représentons-nous la vie d'une communauté humaine donnée à l'image de personnes naviguant sur un bateau.



Source : création originale de @ornithoornique pour la 2^e éd. de *Fondements de science politique*.

POLITY (le politique) renvoie au cadre institutionnel des activités politiques, à tout ce qui donne forme, principes et règles au pilotage d'une communauté politique instituée (un État, une cité, un empire, une tribu nomade, etc.). Dans notre analogie, *polity* consiste d'abord et avant tout en l'existence même du bateau dans lequel la vie individuelle des personnes à bord est prise, encapsulée. S'y ajoutent des éléments symboliques tels le nom du bateau, un drapeau, une devise, un horizon général de navigation, de grands principes de vie en commun et d'exercice du commandement sur le bateau, ainsi que des éléments opérationnels comme des règles pour accéder aux tâches de commandement et les exercer, pour avoir l'autorité de parler au nom de l'ensemble des personnes à bord avec les porte-parole des autres bateaux, etc. Des trois dimensions politiques dont il est question ici, *polity* est celle qui est la plus susceptible de concerner tout membre de la communauté, toute personne à bord du bateau.

POLICY (la politique publique) renvoie aux actes de gouvernement et plus précisément encore à un ensemble de décisions et d'actions – publiques – prises par les organes chargés de l'exercice du pouvoir commun dans une société donnée, dans un domaine d'action déterminé (la politique environnementale, la politique agricole, etc.) ou en lien avec un objectif déterminé (la politique de lutte contre la pauvreté, la politique de lutte contre les changements climatiques, etc.) grâce à un ensemble de ressources. Par extension, *policy* désigne le domaine social particulier d'interactions entre les acteurs autour d'une politique publique spécifique. Dans notre analogie, la *policy* réside dans le cap fixé et la route empruntée, les ressources qui permettent au bateau d'avancer (les voiles, le moteur, selon les cas), mais aussi l'obligation

de rester en cabine si le commandant l'impose, la possibilité de participer à des activités sur le bateau ou à quai, etc.

POLITICS (la **politique**) renvoie aux activités des personnes individuelles ou collectives, visant à influencer ou orienter la production des *policies*, y compris en cherchant à accéder ou à exercer les postes de commandement, comme c'est le cas en particulier des partis politiques dans les démocraties représentatives contemporaines (cf. chapitres Régimes politiques ; Partis politiques et groupes d'intérêt). Par extension, *politics* désigne le domaine social particulier d'interactions entre ces acteurs, lequel a eu tendance avec l'avènement de la modernité, à se spécialiser, à se professionnaliser, à devenir une affaire d'initiés. Comme tous les domaines d'activités sociales spécialisées, le *politics* se caractérise par des traits relativement spécifiques en termes de codes (des manières de faire, de s'exprimer, etc.), de compétences (maîtrise des « règles du jeu », capacité à comprendre les enjeux, à faire triompher un point de vue, à manier les techniques d'une communication persuasive, etc.), de structures de rapports de force (notamment liées aux performances électorales des partis, à l'ampleur de la représentativité sociale des groupes d'intérêt ou à leur puissance financière), etc. que ne maîtrisent pas nécessairement d'emblée les non-initiés. Dans notre analogie, *politics* concernerait l'ensemble des activités « constamment » dévolues à la manière dont le commandement doit être exercé : y-a-t-il des tensions voire des conflits entre membres de l'équipage ou parmi les passagers à propos de qui doit être le commandant, de comment il doit commander ? Les passagers sont-ils associés à la vie du bateau pendant le voyage ?

Notons la tendance récente de la littérature politologique en langue anglaise à utiliser à côté de *politics* l'expression **POLITICAL**. *Political* isole l'action des « simples citoyens » mobilisés pour influencer sur l'exercice du pouvoir, en demeurant en dehors des lieux institués de la *politics*, et en opposition au « microcosme politique » constitué par les initiés.

2.1. Le politique (*polity*)

Le politique correspond le plus souvent à la notion de *polity* en anglais. Il désigne la dimension politique d'une société, son ordre politique. Lui sont apparentées des notions anciennes comme la cité, la *polis*, la *res publica*, la « chose publique » ; bref, la constitution politique d'une communauté ou son régime politique (cf. chapitre Régimes politiques). C'est le cas aussi des notions modernes comme l'État (cf. chapitre État) – à la fois comme organisation représentative d'un groupement humain et comme organe de gouvernement sur un territoire –, le système politique ou le « champ du pouvoir » au sens de Bourdieu (cf. encadré n° 1.5). On retrouve pareille acception dans les propos de l'épidémiologiste Marius Gilbert qui, à la question de savoir s'il fallait rendre obligatoire la vaccination contre la covid-19 en Belgique,

répondait : « Du point de vue épidémiologique, c'est tout à fait clair. (...) mais je pense que c'est vraiment typiquement une question sur laquelle un bon débat politique avec la représentation parlementaire me semble nécessaire et utile... parce que sur des questions de société comme celle-là, c'est typiquement là où la légitimité démocratique donne une assise aux décisions qui n'est pas celle [dont] on va pouvoir disposer en tant qu'experts. Typiquement, sur ces décisions-là, c'est intéressant que le politique reprenne la main avec cette légitimité démocratique pour imposer des choix collectifs » (Radio-télévision belge francophone, 23 décembre 2021).



ENCADRÉ 1.5 : LE CHAMP POLITIQUE ET LE CHAMP DU POUVOIR SELON PIERRE BOURDIEU

S'inscrivant dans les approches structurelles du pouvoir (cf. chapitre Pouvoir), le sociologue français Pierre Bourdieu (1930-2002) a fait appel à la notion de « champ » pour distinguer différents cadres du jeu social. Par « champ », il entend tout espace d'activités sociales spécialisées, doté de ses propres règles du jeu, ressources (« cartes à jouer » de valeur différente), enjeux, profits et intérêts pour le jeu (pour considérer qu'il vaille la peine de s'y investir). Il est ainsi possible de distinguer un champ économique, sportif, culturel, mais aussi littéraire, poétique, etc. (cf. encadré n° 2.8). Bourdieu a isolé un « champ politique » (Bourdieu, 2000) et un « champ du pouvoir ». Le premier se limite aux « professionnels de la politique » en concurrence pour décrocher des mandats de représentation (Bourdieu 1981 : 9) – correspondant à la notion de *politics* entendue au sens étroit du terme (cf. *infra*, section 2.3) –, alors que le second comprend les acteurs les plus importants des différents champs sociaux, y compris ceux du champ politique. Il constitue donc un méta-champ, un champ des champs (Bourdieu 1989 : 155), un champ des pouvoirs, celui au sein duquel se joue la domination d'un champ sur les autres. Pour Bourdieu, l'État bureaucratique est l'exemple le plus abouti d'un méta-champ. Il surplombe les autres champs sociaux en délimitant, avec plus ou moins de contrainte, leur périmètre, au travers d'un processus d'unification qui passe par un système de change – à l'image de celui qui prévaut entre les monnaies – entre les « capitaux », à la fois ressources et profits en jeu associés à ces différents champs sociaux.

Pour Paul de Bruyne (1995 : 1) de même que pour des auteurs comme Castoriadis, Gauchet ou Lefort (cf. chapitre Idéologies, section 1), le politique est immanent à la société, c'est-à-dire qu'il est impliqué dans celle-ci, grâce à trois fonctions qu'il y assure : il promeut l'intégration sociale, assure un ordre social et définit des finalités et des valeurs. Sans « le » politique, au sens de *polity*, qui assure l'ensemble des régulations relatives au conflit et à la coopération des individus et des groupes au sein de la société, point de « vivre ensemble », de vie organisée en commun. Ceci

rejoint l'entrée par la communauté que nous avons évoquée plus haut. Nous sommes donc ici dans une acception « noble » du concept, souvent délaissée aujourd'hui du fait de la connotation péjorative qui est associée au terme « politique » en termes de luttes « intéressées » autour de la détention du pouvoir (cf. *infra*, section 2.3). Cette conception noble correspond à celle déjà évoquée d'Aristote (1993/env. -330 : 85-93) pour qui la politique est l'art du commandement social, l'activité pacificatrice permettant à une société divisée de s'ordonner à une finalité supérieure, l'humain se singularisant d'autant plus comme « un animal politique » qu'il parvient à un degré élevé d'organisation collective (spécifiquement politique) précisément par l'institution du politique, donc par la cité, la communauté.

2.2. Une politique publique (*policy*)

Dans son sens courant, l'expression « une politique » (en entendant le substantif dans un sens qui n'est pas le féminin d'un politique, comme dans la section suivante) désigne un programme plus ou moins intégré d'actions guidées par des principes et objectifs. Il peut s'agir, par exemple, de la politique de l'emploi proposée par tel parti, mais également de la politique de recrutement ou des ressources humaines d'une entreprise. De la même façon, on retrouve cette signification dans des expressions de la vie courante comme « j'ai pour politique » (de ne jamais donner de l'argent aux mendiants, par exemple). Notons donc dans un premier temps que les phénomènes ainsi désignés ne s'inscrivent pas nécessairement dans un contexte politique, en lien avec le ou la politique.

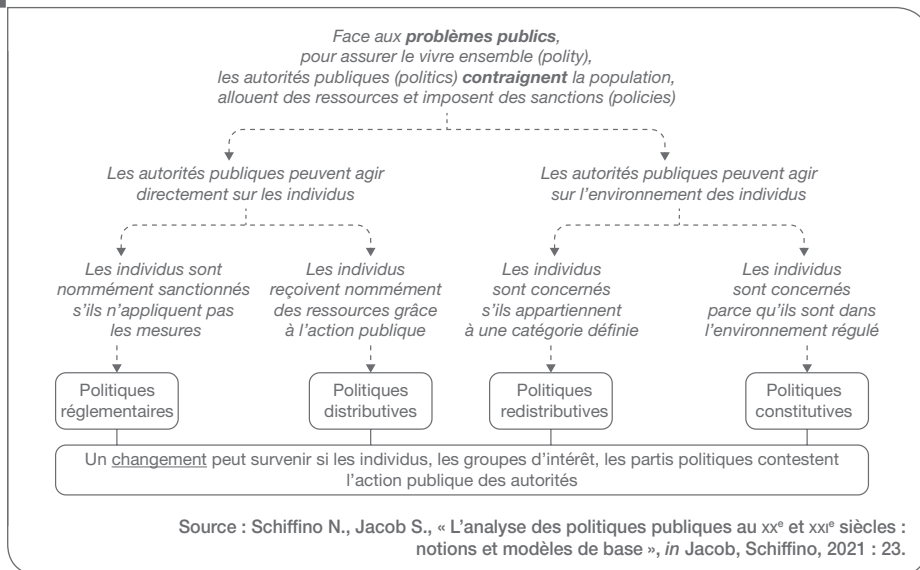
Mais, plus spécifiquement, en science politique « une » politique fait référence à une ou à des « politique(s) publique(s) », correspondant à *policies* en anglais. Ce peut être, par exemple, la politique de l'emploi d'un pays, menée par différents gouvernements. « Une politique publique » renvoie alors à l'ensemble de l'action publique qui est produite dans un « secteur » particulier, correspondant à un découpage spécifique des domaines d'intervention des pouvoirs publics : la politique des transports ou de la mobilité, la politique de protection de l'environnement, la politique d'égalité hommes-femmes, etc. « Une » politique ou « les » politiques peuvent être conçues en science politique comme les produits, les *outputs*, fournis par le système politique sous forme d'actions et de décisions (cf. chapitre Système politique et notamment encadré n° 4.11).

La production de politiques publiques fait l'objet d'un domaine spécialisé d'études en science politique dénommé l'analyse des politiques publiques ou, plus récemment, l'analyse de l'action publique. Le mot « action publique » est préféré notamment pour souligner le rôle des acteurs et ne pas présumer de la cohérence d'ensemble de décisions publiques adoptées à des moments différents et/ou par des gouvernants différents, relativement à un secteur d'intervention particulier. Lasswell (1936) expliquait que la grande question de l'analyse des politiques est « *who*

gets what, when and how ? ». Il reviendra plus tard à Dye (1972) de souligner que les politiques publiques consistent en ce que les gouvernements décident de faire mais aussi de ne pas faire (cf. chapitre Pouvoir, section 2.1.3). Chemin faisant, l'analyse des politiques publiques a consisté à s'interroger sur ce que les autorités publiques entreprennent, ou refusent d'entreprendre, dans une société et à l'*impact* que leur attitude a sur celle-ci. Aujourd'hui, la plupart des politiques publiques impliquent plusieurs échelons de pouvoir (du local à l'international ; elles sont multi-niveaux cf. chapitre État, section 7) et des réseaux complexes d'acteurs (des autorités publiques aux acteurs privés tels que groupes d'intérêt, experts, etc.). Destiné à faire prendre de la hauteur aux analyses « monographiques » (se limitant à disséquer une politique donnée), Lowi (1972) a proposé un cadre de classification pionnier qui constitue toujours une référence structurante pour toute démarche de comparaison des politiques publiques que ce soit au sein d'un même pays ou entre pays (cf. encadré n° 1.6). Son originalité, et sa limite, est qu'il repose entièrement sur des critères liés à la portée coercitive des politiques publiques, laissant de côté leur éventuel volet incitatif. Il distingue quatre idéaux-types selon un double critère : *primo*, le caractère direct (rapproché) ou indirect (éloigné) de la contrainte exercée par la politique publique et, *secundo*, son ciblage sur le comportement individuel d'une personne ou bien sur le/son environnement sociétal. Il en résulte les quatre qualifications suivantes : politiques réglementaires (contrainte directe sur l'individu), distributives (contrainte indirecte sur l'individu), redistributives (contrainte directe sur l'environnement), constitutives (contrainte indirecte sur l'environnement).



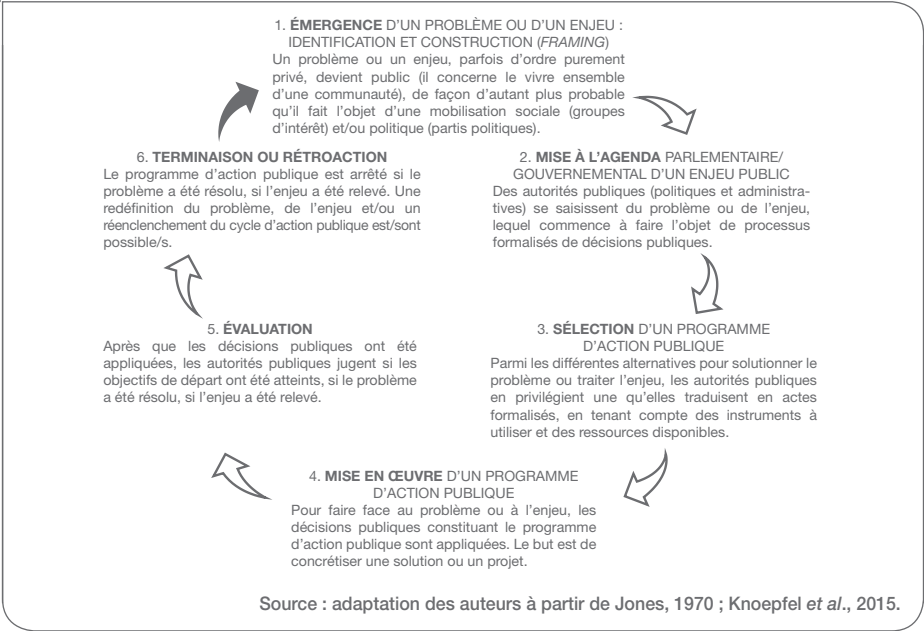
ENCADRÉ 1.6 : LA TYPOLOGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES SELON THÉODORE LOWI



À la suite de Lowi, et dans les pas de Richardson (1982), nombre d'auteurs ont tenté de stabiliser des catégories d'États, ou de pouvoirs publics, en distinguant ceux-ci selon leurs « styles de politiques publiques » : État dirigiste, régulateur, médiateur, etc. (cf. encadré n° 9.37). Ces étiquettes sont elles-mêmes construites à partir de caractérisations des politiques publiques d'après la classification pionnière de Lowi, amendée le cas échéant notamment pour mieux prendre en compte le phénomène de politiques coordonnées à une échelle internationale, voire qui sont communes à plusieurs États, comme c'est le cas en particulier au sein de l'UE (cf. chapitre État, section 4.5).

Un autre outil devenu traditionnel d'analyse des politiques publiques consiste à se représenter d'un point de vue séquentiel le processus de production d'une politique publique et par extension de toute action publique. À la suite des travaux pionniers de Lasswell (1936 ; Lerner, Lasswell 1951), il est revenu à Jones (1970) d'en proposer un cadre d'analyse en cinq étapes : *problem identification* (identification du problème) ; *program development* (développement du programme) ; *program implementation* (mise en œuvre du programme) ; *program evaluation* (évaluation du programme) ; *program termination* (fin du programme). Ce schéma demeure une référence incontournable, même si dans la littérature francophone, à la suite notamment de Cobb et Elder (1972), on a pris l'habitude de dédoubler l'étape initiale de « prise de conscience » du problème pour isoler une étape spécifique de « mise à l'agenda du problème ». Le schéma qui en résulte comprend six étapes et non cinq (cf. encadré n° 1.7).

 ENCADRÉ 1.7 : LE CYCLE DES POLITIQUES PUBLIQUES



Le schéma de compréhension proposé s'assimile à un tableau avec des cases vides qui tel un tamis va servir à l'analyste pour mettre de l'ordre dans les faits relatifs au cas étudié, en lui permettant de ne retenir que les informations susceptibles de remplir les cases. Au final, cela permet de voir dans le cas étudié quelles cases sont remplies et comment. Ce schéma simplifié n'a donc pas de portée prédictive. Il décompose la production d'une politique publique, à l'image d'une vie humaine, en distinguant des phases d'évolution se succédant à partir d'un début et se terminant par une fin. L'arrière-fond conceptuel consiste à penser la production d'une action publique, et par extension d'une politique publique, comme une solution à un problème qui pourrait être réglé, et la politique publique mise en œuvre, serait ainsi vouée à disparaître ; dans ce cas la dernière étape du schéma serait alors franchie.

Le cycle s'endèche lorsqu'un fait quelconque qui se passe dans la société est ressenti et exprimé comme un problème pour la collectivité considérée (cf. les personnes à bord du bateau dans l'analogie évoquée dans l'encadré n° 1.4). La première étape consiste donc à définir en quoi consiste le problème, ce qui implique souvent déjà un certain cadrage général quant aux solutions à lui apporter. Par exemple, l'accroissement de la mendicité dans les centres-villes peut être considéré sous l'angle d'un problème lié à la pauvreté ou bien à la sécurité (comportements jugés agressifs de certains mendiants) ou encore à l'activité commerciale (qui pourrait pâtir de l'installation de mendiants devant les vitrines de magasins).

Une fois le problème identifié, l'étape suivante consiste à sensibiliser les responsables politiques compétents pour qu'ils s'intéressent au problème, pour qu'ils l'examinent en vue de décider éventuellement de nouvelles initiatives publiques pour y faire face. Cette étape est nommée la mise à l'agenda. Se trouvent en particulier mobilisés dans cette deuxième phase les groupes d'intérêt et les partis politiques qui vont jouer comme « relais » des demandes sociétales vers les institutions politiques (cf. encadré n° 0.6 et chapitre Partis politiques et groupes d'intérêt). Dans l'exemple retenu, il peut s'agir d'unions locales de commerçants ou bien de ligues de défense des droits humains.

Une fois la question inscrite dans leur agenda de travail, les responsables politiques compétents (les gouvernants, aidés le cas échéant de l'administration publique, cf. encadré n° 0.6) vont examiner l'opportunité de sélectionner une ou plusieurs actions publiques nouvelles pour répondre au problème posé : interdiction de la mendicité dans certaines zones commerçantes ou renforcement des politiques locales d'aide aux personnes vivant dans la rue, par exemple. À l'issue de cette troisième phase, les responsables politiques peuvent « décider de ne rien décider » (cf. chapitre Pouvoir, section 2.1.3) de plus que les interventions publiques préexistantes. Dans ce cas, le processus ne passe pas à l'étape suivante.

À l'inverse, les responsables politiques peuvent décider de nouvelles actions publiques. Pour que pareille décision soit effective, il ne suffit pas qu'elle soit couchée sur papier et revêtue d'une valeur légale, censée avoir été produite *a priori* selon les procédures juridiques en vigueur. Il faut encore, et on entre alors dans la quatrième étape, que ces nouvelles actions publiques soient mises en œuvre, ce qui est l'étape par excellence dans laquelle intervient l'administration publique (cf. encadré n° 0.6). Dans notre exemple, il peut s'agir d'informer au préalable le public des zones nouvellement interdites à la mendicité, d'organiser des patrouilles de police pour verbaliser et expulser les mendiants demeurant dans ces zones, etc.

Enfin une fois les nouvelles initiatives publiques mises en œuvre (pour autant qu'elles le soient), une phase d'évaluation peut s'enclencher afin de vérifier l'adéquation des solutions adoptées par rapport au problème posé : Quelle est l'évolution du problème ? Quels effets les solutions adoptées ont-elles produits ? Dans quelle mesure ces solutions sont-elles (les plus) efficaces (elles ont atteint leurs objectifs) et/ou les plus efficientes (au regard de leur rapport coût/bénéfice) ? Ces dispositifs d'évaluation peuvent avoir été prévus et leurs procédures établies dans les décisions mêmes qui ont déterminé les solutions ou bien avoir été mis en place de manière plus informelle.

Notons qu'à tout moment, mais en particulier à l'issue de cette phase d'évaluation, il peut y avoir des effets retour (*feed-back*) dans le processus. Ainsi, si un tribunal juge qu'une initiative publique n'a pas été prise conformément au droit en vigueur, jugeant par exemple qu'une commune n'a pas la compétence de prendre un règlement de police revenant à interdire la mendicité sur son territoire, le processus en revient à la phase de « sélection d'action(s) publique(s) », les responsables politiques devant « réétudier » le problème et « reprendre » l'examen des actions publiques jugées appropriées pour y répondre.

2.3. La politique (*politics*)

La politique correspond à la notion de *politics* en anglais, quand elle désigne l'ensemble des activités politiques, la vie politique, la mobilisation des acteurs politiques ainsi que les rapports qu'ils entretiennent entre eux et les résultats que leurs interactions génèrent.

La politique entendue dans un sens large se déroule dans divers lieux, institués – comme un parlement, un conseil des ministres, une commission communale consultative en matière d'urbanisme, etc. – mais également non instituée – une manifestation de rue, une réunion informelle dans un cabinet ministériel, une conférence-débat dans une université, etc. (cf. chapitre Citoyens, introduction, les modes de participation institutionnels et extra-institutionnels).

Dans un sens élargi, la notion recouvre par conséquent non seulement l'activité d'un ministre ou d'un président de parti par exemple, mais aussi celle d'un représentant syndical, d'un lobbyiste professionnel agissant pour le compte d'une multinationale, ou d'un citoyen signant une pétition en ligne pour promouvoir la protection de telle espèce d'animaux sauvages. C'est dans ce sens que les anglo-saxons parlent aussi de *political* (cf. encadré n° 1.4).

L'expression « une politique » au sens d'un « femme politique » ou « un politique » au sens d'un « homme politique » désigne les professionnels de la politique, c'est-à-dire les personnes qui consacrent une partie (plus ou moins longue) de leur vie à acquérir les codes de la politique et à exercer des mandats publics le plus souvent de manière consécutive et/ou cumulative. Les anglo-saxons parlent par exemple de *political man*, de *women in politics* ou, plus généralement, de *politician*. Les termes « politicien » ou « politicienne » sont fréquents en français mais revêtent le plus souvent une connotation négative. Dans une signification légèrement différente, « un politique » désigne quelqu'un qui a un sens politique, de l'intelligence politique, c'est-à-dire des « qualités » pour produire des actions efficaces dans le jeu politique ou bien qui se comporte, dans un contexte qui n'est pas nécessairement politique, comme se comportent les « habiles politiciens » avec ici aussi éventuellement toutes les connotations négatives qui sont accolées à « la politique » ou à « politicien » (« manœuvres politiciennes ») au sens courant de ces termes.

Le sens courant assimilant « la politique » à « partisan » (désignant ce qui a rapport aux partis politiques), charrie souvent une connotation négative, en appréhendant la politique dans ses « mauvais côtés », renvoyant à des pratiques telles que « la langue de bois », les « marchandages », les « compromis-compromissions », le clientélisme (cf. chapitre 7, encadré n° 7.23) voire la corruption de mandataires ou de fonctionnaires, des abus de biens sociaux, etc. Il est fort probable que c'est ce sens restreint et axiologiquement très chargé de « la politique », véhiculé le plus souvent par ses usages courants, que les citoyens ont aujourd'hui à l'esprit lorsqu'ils sont invités à répondre à des enquêtes d'opinion sur leur intérêt, faible, pour la politique ou leur confiance, faible, en la politique.

3 UNE CONCEPTION OUVERTE DE CE QUI EST POLITIQUE

À la question de savoir : « qu'est-ce qui est politique ? », nous avons répondu jusqu'ici de trois manières (traditionnelles) : (1) par la communauté, (2) par le pouvoir, (3) par les déclinaisons grammaticales du mot politique renvoyant au triptyque

polity, policy, politics. Ouvrons à présent la perspective. Une manière contemporaine de cerner le domaine d'études de la science politique consiste à situer la conception de ce qui est politique entre deux conceptions extrêmes, maximaliste et minimaliste (classiques elles aussi). Ces conceptions peuvent avoir cours tant sur un plan scientifique, visant à la connaissance de la réalité sociale, que sur un plan idéologique, lié à une entreprise de conservation ou de transformation de la réalité sociale/de l'ordre social (cf. chapitre Idéologies). Nous verrons que dans la science politique contemporaine, c'est la conception intermédiaire, appelée ouverte, constructiviste ou relativiste, qui tend à s'imposer.

3.1. La conception maximaliste de ce qui est politique

Dans l'optique maximaliste, tout est politique. N'importe quelle activité humaine est politique. Ainsi, dans le domaine scientifique, les sociologues Crozier et Friedberg (1981 : 26) déclarent : « Tout est politique puisque le pouvoir est partout ». Nous retrouvons cette conception chez Foucault (cf. chapitre Pouvoir, section 2.3). Toute activité, même si elle n'est pas *a priori* étiquetée comme étant politique, le devient car elle contribue à transmettre les valeurs que le système politique doit allouer pour permettre la cohésion sociale (cf. chapitre Système politique, sections 1 et 4) et elle reproduit donc l'ordre social : éduquer les enfants, prodiguer un enseignement à des élèves ou des étudiants, produire des biens de consommation, les consommer, etc. En conséquence, n'importe quelle dimension de n'importe quel phénomène pourrait présenter des traits politiques et partant pourrait être analysé par, et sous, l'angle de la science politique, comme l'émission télévisée *Star Academy* (Cantelli, Paye 2004) par exemple.

Si l'on envisage à présent la pratique politique, remarquons que « Tout est politique » était un des slogans des mobilisations étudiantes de mai 1968. De même, depuis la fin des années 1960, le mouvement féministe affirme que « le privé est politique » pour dénoncer le fait que la domination masculine, selon ledit mouvement, s'exercerait par excellence dans la sphère privée tout en impactant le statut des femmes dans la société. Et que donc même la manière dont se déroulent les relations les plus intimes entre les hommes et les femmes – relations amoureuses et sexuelles, répartition des tâches ménagères et éducatives, articulation des vies familiales et professionnelles, etc. – ont à voir avec l'ordre commun d'une société que le pouvoir engendre ou laisse se produire. Les mobilisations récentes autour des campagnes de dénonciation des violences sexuelles subies par les femmes comme « #MeToo » (depuis 2017), « #Balancetonporc » (depuis 2019) ou « #Balancetonbar » (depuis 2021) participent de cette conception selon laquelle même dans les relations interpersonnelles les plus intimes s'inscrivent des manières de vivre ensemble, de « faire communauté » (cf. *supra*, section 1) qui dans ces cas-ci sont considérées comme inacceptables et intolérables.

La conception maximaliste du politique est à la base d'un régime totalitaire – par exemple l'Allemagne nazie sous Hitler, l'Union soviétique sous Staline, ou plus récemment l'État implanté par DAECH en Syrie et en Irak (2014-17). Un tel régime vise en effet à dicter la conduite des personnes dans tous les aspects de la vie quotidienne : l'enseignement, la littérature, les croyances et pratiques religieuses, la musique, l'architecture, le sport, la science, etc. (cf. chapitre Régimes politiques, section 3.2.1). L'objectif est aussi d'assurer un contrôle se voulant maximal de l'obéissance à ces conduites que ce soit par l'appareil policier (police politique, police des mœurs, etc.) ou par la stimulation de pratiques de délation (de la part de voisins, de collègues, etc.). Le « système du crédit social », lancé en Chine populaire depuis 2014, peut aussi être rattaché à cette « contrôlocratie » que bâtissent certains États désireux d'obtenir davantage de conformité de leur population à l'ordre commun établi. Dans un régime de démocratie libérale, la réalité sociale n'est pas tranchée et organisée de la sorte. Il est vrai que, par exemple, une manifestation sportive (par exemple, un match de football) peut activer l'attachement de citoyens à leur État. De même, une œuvre artistique peut véhiculer un message pour encenser ou critiquer le parti au pouvoir ou le chef d'un État. Un journal ou une chaîne de télévision peut montrer une proximité avec une tendance politique plus qu'avec une autre dans sa manière de couvrir l'actualité. Mais, dans un régime de démocratie libérale, le processus de politisation de la société ne résulte pas d'une stratégie délibérée et manifeste du pouvoir en place qui en fait une fin en soi.

3.2. La conception minimaliste de ce qui est politique

À l'opposé de la conception maximaliste, des analystes comme des idéologues – mais pour des raisons différentes – donnent une représentation de la politique assignée à une place réduite, limitée dans la société, voire même inexistante. Dans le domaine scientifique, c'est le cas d'anthropologues politiques découvrant des sociétés dites primitives fonctionnant sans pouvoir centralisé institué en leur sein et montrant qu'une société humaine n'a pas besoin nécessairement d'institutions spécialisées – d'État – pour produire en son sein un ordre commun (cf. chapitre État, encadré n° 3.9). Dans le domaine des idéologies, cette conviction est aussi celle des mouvements politiques anarchistes (cf. chapitre Idéologies, section 15). Elle habitait aussi le jeune Marx lorsqu'il décrivait comme horizon de la révolution, après la phase socialiste transitoire du gonflement de l'État sous dictature du prolétariat, la phase communiste de la disparition de l'État et de l'autogestion de la société par elle-même, dès lors que les intérêts de chacun auraient été uniformisés. Dans une autre veine idéologique, un penseur libéral comme Francis Fukuyama (1992) prophétise, autant qu'il appelle son avènement, la fin de l'histoire au sens de la pérennisation d'un système politique alliant démocratie libérale et capitalisme de marché, dans lequel les fondamentaux ne font plus l'objet d'oppositions visant à en changer et qui tourne donc sur lui-même (cf. chapitre Régimes politiques,

section 4 ; encadré n° 6.4). Dans cette idée, également avancée au temps de la systématisation de l'État social (Donzelot, 1984), la fin de l'histoire signifie la fin du politique, au sens de la fin de luttes sur les fins dernières d'une société et les principales modalités de son organisation.

Sans concevoir nécessairement un monde sans politique, des scientifiques peuvent aussi véhiculer une conception minimaliste de ce qui est politique lorsqu'ils entendent expurger de toute dimension politique l'étude de phénomènes comme le droit, l'économie ou la religion qu'ils entendent saisir dans leur « logique pure », hors de toute contingence politique.

Une autre optique minimaliste consiste à réduire la politique à un domaine d'activités sociales comme les autres, relevant de techniques et de procédures spécialisées, saisissant ce faisant la politique dans une perspective technocratique (cf. chapitre Régimes politiques, section 2.5.1). Les questions politiques sont alors censées relever de savoirs et savoir-faire spécifiques. Ceux-ci peuvent être propres au domaine politique, notamment la capacité à être « expert en généralité », à pouvoir se situer à un niveau général, à penser l'ordre englobant commun. Ils peuvent être également spécifiques à chaque domaine d'activités sociales que régit le politique (l'aménagement du territoire relevant d'urbanistes, d'architectes et d'ingénieurs ; l'agriculture, d'agriculteurs et agronomes, etc.). Ces savoirs et techniques peuvent enfin être communs à toute activité de gestion. Selon une telle logique managériale que promeut par exemple depuis les années 1980 le courant du *new public management*, la politique se limite à la « gestion de la société », comme on gère une entreprise commerciale, sans autre forme de spécificité.

Dans les trois cas qui viennent d'être évoqués, la politique est vue comme l'affaire de corps de spécialistes mobilisant une expertise, contrairement à l'idée originelle de démocratie qui a été mise en application à Athènes, durant l'Antiquité (cf. encadré n° 1.8, l'échange datant du 5^e s. av. J.-C. entre Socrate et Protagoras d'après Platon ; cf. aussi chapitre Régimes politiques).



ENCADRÉ 1.8 : DIALOGUE ENTRE SOCRATE ET PROTAGORAS D'APRÈS PLATON

- Protagoras dit à Socrate qu'il enseigne un savoir différent des autres sophistes : « Ce savoir, c'est l'art de prendre des décisions dans les affaires privées comme dans les affaires publiques, c'est-à-dire comment gérer au mieux sa maison et comment être le plus apte à diriger la cité par les actes et les paroles ».
- Socrate : « Selon moi, c'est de l'art politique dont tu parles, et tu t'engages à former de bons citoyens ».

- Protagoras : « Exactement, c'est là l'engagement que je prends ».
- Socrate : « D'où me vient cette idée que cet art ne peut s'enseigner ni ne peut se communiquer d'un homme à l'autre (...). [J]e constate que lorsque nous réunissons à l'Assemblée, si la cité doit s'occuper de faire construire un bâtiment, nous envoyons chercher des architectes pour prendre leur avis sur ces questions ; quand il s'agit de navires, nous consultons les charpentiers qui s'en occupent ; et ainsi de suite, à l'avenant, pour tous les arts dont on estime qu'ils relèvent d'un apprentissage ou d'un enseignement. Et si quelqu'un d'autre veut donner un conseil et qu'on pense qu'il n'est pas spécialiste, serait-il beau, riche, ou bien né, nul ne l'écoute davantage. (...). En revanche, quand il faut discuter du gouvernement de la cité, chacun est admis à se lever, pour donner son avis, le maçon aussi bien que le forgeron, le cordonnier, le négociant ou l'armateur, le riche ou le pauvre, le noble et le roturier, et nul n'encourt de critique comme dans le cas précédent si, sans avoir rien appris, sans l'aide d'aucun maître, il s'apprête à donner un avis. Il est donc clair qu'on estime qu'il n'y a rien là qui relève d'un enseignement. (...) Telles sont les considérations qui me donnent à penser, Protagoras, que la vertu ne s'enseigne pas (...) ».
- Protagoras répond d'abord par une histoire. Contant les débuts de la civilisation humaine, il dit : « (...) Si leur activité d'artisan suffisait à les nourrir [les hommes préhistoriques], elle ne leur permettait pas de lutter contre les bêtes sauvages. Car ils ne possédaient pas encore l'art politique, dont l'art de la guerre est une partie. (...) [À] chaque fois qu'ils se rassemblaient en cités, comme ils ignoraient tout de l'art politique ils se faisaient du tort réciproquement, si bien qu'ils se dispersaient de nouveau et de nouveau périssaient. Zeus alors, craignant la disparition de notre race tout entière, envoie Hermès porter aux hommes respect et justice pour unir les cités par des principes d'ordre et des liens d'amitié. Hermès donc demande à Zeus de quelle manière il doit distribuer respect et justice chez les humains : – Dois-je procéder comme pour les arts, c'est-à-dire en instituant un seul professionnel, de médecine ou de tout autre art, pour un grand nombre de gens ? Est-ce ainsi que je dois aussi établir respect et justice chez les humains ou dois-je les distribuer à tous ? – À tous, répondit Zeus. Il faut que tous y aient part, car les cités ne pourraient exister si seulement un petit nombre d'humains y avait part comme c'est le cas pour les autres arts. (...). Voilà la raison, Socrate, pour laquelle les Athéniens, et tous les autres peuples, quand on discute de l'excellence d'un architecte ou de toute autre profession, n'accordent qu'à un petit nombre de gens le droit de donner un avis, (...). Mais quand ils discutent de l'excellence d'une décision dans le domaine politique, ce qui implique nécessairement justice et sagesse, il est normal qu'ils admettent que tout homme en parle car tout homme doit avoir part à cette forme de vertu, sinon il n'y a plus de cité. Telle est, Socrate, la raison de ce comportement ».
- Protagoras conclut ensuite par un raisonnement : « Existe-t-il, oui ou non, une chose à laquelle tous les citoyens doivent avoir part pour qu'une cité existe ?

(...). Si cette chose existe et si cette qualité unique n'est ni l'art du charpentier, ni celui du forgeron ou du potier, mais est bien la justice, la sagesse, le respect de la loi divine, en un mot ce que j'appelle la vertu propre à l'homme, si c'est bien là ce à quoi tous doivent avoir part, si c'est là pour tout homme la condition *sine qua non* de tout savoir et de toute action, (...) il faut l'enseigner à tout humain (...) » (Platon, 1993/env. – 430 : 76-89 ; 319A– 325C).

3.3. La conception ouverte de ce qui est politique

Refusant chacune de ces deux conceptions extrêmes, maximaliste et minimaliste, du politique, la science politique contemporaine tend à adopter une posture dite constructiviste, ouverte qui ne préempte pas ce qui serait, ou ne serait pas, politique. Cette position consiste à dire que si tout n'est pas politique tout peut le devenir. On pose que le politique peut potentiellement se retrouver n'importe où, toucher à n'importe quel aspect de la vie en société et qu'est politique ce que les gens considèrent comme tel à un moment donné, dans une société donnée. Ce qui fait qu'un phénomène quelconque revêt, ou non, une dimension politique est donc avant tout une question de point de vue, de représentation, de construction mentale – d'où le qualificatif « constructiviste » – et de l'étendue de la diffusion sociale de cette manière de voir (cf. *supra*, encadré n° 1.7, la phase de « prise de conscience », d'identification d'un problème dans le cadre du cycle d'une politique publique). Ce qui importe, c'est donc le sens que les acteurs donnent aux phénomènes politiques, la construction sociale dont font l'objet ces derniers.

Ainsi, un même phénomène peut être conçu comme politique dans certains États, alors qu'il ne l'est pas, ou plus, dans d'autres. Par exemple, longtemps, en Occident, la question des rapports hommes-femmes n'était pas considérée comme politique. Ce qui est aujourd'hui considéré comme facteur d'inégalités, notamment suite à la mobilisation d'un mouvement féministe, était perçu autrefois comme « naturel », « normal ». Autre exemple : la question du choix d'enfanter et en quel nombre. Dans une série de pays occidentaux, les pouvoirs publics ont par le passé plutôt conçu qu'il s'agissait d'une question politique, et ont cherché à favoriser la promotion de la naissance d'un certain nombre d'enfants par foyer, notamment par des transferts financiers, les allocations familiales, d'un montant croissant selon le rang de l'enfant dans la descendance. Cette politique nataliste a eu ensuite tendance à s'estomper au profit de politiques permettant une régulation des naissances par les partenaires concernés, via le subventionnement des centres de planning familial et le remboursement (partiel) par la sécurité sociale des moyens de contraception médicaux apparus dans les années 1960. L'optique qui est progressivement devenue dominante a consisté alors à laisser le libre choix d'enfanter aux partenaires concernés, les subventions et allocations publiques étant « simplement » présentées comme des mesures de soutien à l'accroissement des

dépenses des ménages qui ont opté pour avoir un/des enfants. Si donc la question du choix d'enfanter – par voie naturelle, car le constat qui va être posé ne vaut pas pour la procréation médicalement assistée – semble avoir perdu sa dimension politique dans la plupart des pays occidentaux, ce n'est par exemple pas le cas en Chine populaire, pays de près d'un milliard et demi d'habitants. Certes, la politique « de l'enfant unique » qui visait à dissuader les couples d'avoir plus d'un enfant, afin de maîtriser la croissance démographique nationale, a été assouplie en 2013 et abandonnée en 2015. Il n'en reste pas moins que l'enfantement demeure une question (éminemment) politique donnant toujours lieu à des politiques visant à limiter le nombre de naissances, en l'état, à maximum deux enfants par couple.

Partir du constat relativiste que rien n'est jamais irréductiblement politique et que tout peut le devenir n'est pas à entendre sur un plan normatif (sur ce terme, cf. *infra*, sections 6 et 7) : il s'agit simplement de prendre acte du fait qu'en fonction de la représentation socialement construite qu'ont les personnes d'une situation, du sens qu'elles donnent à une activité, des objectifs qu'elles poursuivent, elles peuvent conférer une portée politique à un phénomène qui ne relève pas directement du champ politique, et contribuer ainsi à « politiser » le phénomène (cf. section 4), à l'instar de la question des rapports femmes-hommes déjà évoquée. Terminons en illustrant ce propos avec l'exemple des Jeux olympiques (JO). *A priori*, il s'agit d'une manifestation sportive dans laquelle le politique n'interfère pas. Pourtant, selon les conjonctures, les JO peuvent devenir une occasion pour des individus ou des groupes d'attirer l'attention sur une situation qui, selon eux, le mérite. Il peut s'agir des athlètes eux-mêmes (cf. le poing levé de deux médaillés afro-états-uniens d'une compétition d'athlétisme lors des JO de 1968 à Mexico), des spectateurs (une banderole « Tibet libre » a ainsi été déployée près d'un stade lors des JO de Pékin en 2008) ou bien des gouvernements (cf. la pratique des boycotts, sinon des JO eux-mêmes comme ceux de Moscou en 1980 par plusieurs pays occidentaux, au moins de la représentation diplomatique lors des cérémonies d'ouverture, comme ce fut le cas pour certains pays occidentaux tant lors des JO d'été de Pékin de 2008 que, dans une moindre mesure, lors des JO d'hiver de Pékin de 2022).

4 POLITIQUE ET (DÉ)POLITISATION

« Le concept de politisation désigne un processus de transformation qui permet à un énoncé, une situation, une activité, un acteur ou un objet de devenir politique ou d'intégrer le champ politique » (Zittoun, 2021 : 80). En science politique, contrairement à ses usages ordinaires courants, la notion de politisation – et son opposé, la dépolitisation – n'ont pas de connotation morale négative. Le concept de politisation sert à saisir les processus qui conduisent un phénomène ou une personne à s'inscrire

dans le domaine politique, ou à s'en désinscrire (hypothèse correspondant à la dépolitisation). Il permet aussi de mesurer les degrés divers dont certains phénomènes sont investis ou désinvestis d'une « prise en charge » politique (Lagroye, 2003) et de l'autre, de mesurer le degré d'engagement politique, d'investissement des citoyens dans des activités à portée politique. Comme on va le voir, le couple de concepts politisation/dépolitisation peut s'utiliser à des niveaux d'analyse différents : micro, méso et macro (cf. avant-propos, encadré n° 0.5).

4.1. La (dé)politisation des phénomènes

À un niveau *macro*, la politisation désigne un processus par lequel la perpétuation d'un élément quelconque de la vie en société va être amenée à être mise en question, pour faire l'objet de débats sociétaux (*versus* de discussions privées) destinés à amener les décideurs politiques à s'intéresser au problème et le cas échéant à produire une action voire une politique publique pour le traiter. On peut donc appréhender un processus de politisation en référence au cadre d'analyse séquentielle des politiques publiques (cf. *supra*, encadré n° 1.7), en notant d'emblée que plus un problème est densément investi à une étape du cycle d'action publique, plus on dira qu'il est fortement politisé, ce qui peut être évolutif. Par exemple, s'agissant de la question de la commercialisation des organismes génétiquement modifiés (OGM), des pics de mobilisation citoyenne (y compris d'activistes procédant à l'arrachage d'essais en champs), de débats médiatisés, de production de prises de positions publiques comprenant un moratoire européen, ont été enregistrés davantage à la fin des années 1990 et au début des années 2000 que dix ans plus tard, période d'amorce d'une certaine dépolitisation de la question.

Gardons-nous de penser qu'il suffirait de constater l'existence d'un fait suscitant de l'insatisfaction sociale pour que celui-ci soit politisé : les chants racistes ou homophobes entonnés par des spectateurs lors de matchs de football ont existé depuis de nombreuses années avant d'être récemment politisés en vue de les transformer en un problème public. On peut faire la même observation pour les statues qui sont installées dans l'espace public depuis des décennies dans de nombreux pays occidentaux et qui représentent des personnages historiques liés à des entreprises d'exploitation coloniale et/ou esclavagistes. Tout ce qui peut indisposer, être source de désagréments dans la vie en société ne revêt pas en soi une dimension politique, ne devient pas automatiquement un problème public. Pensons par exemple au temps qu'il a fallu pour que la question des changements climatiques soit mise à l'ordre du jour des institutions politiques. Le processus de transformation d'un phénomène qui peut être vécu au quotidien comme un problème d'ordre privé en un problème public doit habituellement beaucoup à la mobilisation d'« entrepreneurs politiques », individuels (les lanceurs d'alerte comme Greta Thunberg pour les changements climatiques, par exemple) ou plus souvent collectifs (les associations, les syndicats, les fédérations d'entreprises, les partis politiques, etc.).

Par exemple, le fait de fumer est longtemps resté une question privée, dont la régulation éventuelle était laissée à la liberté/responsabilité individuelle de chacun. C'est devenu un problème public (cf. étape 1 du schéma présenté dans l'encadré n° 1.7) à partir du moment où des associations se sont souciées des effets du tabagisme (passif) sur la santé, puis où des autorités publiques ont mis l'accent sur le coût pour la sécurité sociale des traitements de maladies causées par la cigarette, jusqu'à faire l'objet d'une politique publique. En Belgique un arrêté royal pris en 2005 interdisant de fumer dans les espaces de travail en constitue l'un des premiers maillons centraux.

Ce sont en général ces « entrepreneurs politiques » qui, avec le relais des médias, vont faire sortir une question de l'orbite privée, qui vont l'extraire de la normalité de la vie quotidienne en société. Ce sont les actions d'individus ou d'« organisations représentatives de la société civile » (cf. chapitre Partis politiques et groupes d'intérêt) qui vont faire entrer une thématique dans l'espace public, en faire une matière à débats et à décisions publics, poussant les décideurs politiques à accorder de l'intérêt au problème (le mettre à leur agenda) puis à prendre position à son égard (le cas échéant par le biais de la sélection d'une ou de plusieurs actions publiques nouvelles à mettre en œuvre par l'administration publique).

La notion de dépolitisation d'un phénomène donne lieu aussi en science politique à des usages plus spécifiques que ceux que l'on vient d'évoquer. On désigne alors par là une tendance, sinon une stratégie, des gouvernants visant à imposer une certaine orientation politique dans le traitement d'un problème commun à une société, mais sans que les organes publics représentatifs habituels gèrent le problème ou en assument la responsabilité. Selon la typologie de Matt Wood et Matthew V. Flinders (2014), une telle dépolitisation (qui a largement partie liée avec une conception technocratique du politique, cf. *supra*, section 3.2) peut être de trois ordres : gouvernementale (délégation – du traitement – du problème), sociétale (privatisation – du traitement – du problème) ou discursive (dénégation si pas du problème, en tout cas de l'existence d'alternative à la solution ou à la non-solution retenue). Bien évidemment, un cas concret peut très bien revêtir des caractéristiques relevant d'une dépolitisation sous plusieurs angles à la fois. Ainsi, à certains moments du processus de traitement par les autorités publiques du problème causé par la propagation du SARS-CoV-2, les décisions publiques (de limitation drastique des contacts sociaux, de fermeture des écoles, de vaccination généralisée de la population, etc.) ont été indexées sur des recommandations délibérées dans des cénacles fermés, par un tout petit groupe d'« experts » (virologues, immunologistes, etc.), en les présentant comme les seules solutions efficaces envisageables.

**ENCADRÉ 1.9 : LES TROIS FACETTES DE LA STRATÉGIE DE DÉPOLITISATION SELON MATTHEW V. FLINDERS ET MATT WOOD**

Se livrant à un état fouillé de la littérature, Flinders et Wood (2014 ; Wood, Flinders, 2014) ont distingué trois grandes facettes sous lesquelles pouvaient être comprise, et illustrée, cette tendance paradoxale à la dépolitisation des politiques publiques (cf. chapitre État, fin section 5) : gouvernementale, sociétale et discursive.

La dépolitisation gouvernementale consiste à transférer la responsabilité et le traitement d'un problème des organes comme les départements ministériels, qui en sont habituellement responsables dans des régimes de démocratie représentative libérale, lesquels agissent sous la responsabilité ou le contrôle d'élus, vers des organismes publics autonomes, des agences administratives indépendantes comme la BCE, Frontex ou l'Agence européenne des médicaments à l'échelle de l'Union européenne, ou en France, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) remplacé en 2022 par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ; ce qui correspond au processus d'« agencification ».

La dépolitisation sociétale consiste à ne plus considérer un problème comme d'intérêt public et en conséquence à ne plus en débattre (cf. la dépolitisation discursive) dans les institutions politiques ni même dans l'espace public, soit en abandonnant la solution du problème à la responsabilité individuelle soit en cloisonnant la réflexion à des cénacles fermés composés de « personnes concernées » et/ou d'experts comme, par exemple, le Conseil de défense en France dans le contexte de la gestion de la covid-19. Pendant ce temps, la médiatisation de la vie politique se joue sur d'autres ressorts que celui de l'orchestration de « grands débats » portant sur le vivre ensemble : affrontement de personnages politiques du fait de leurs caractères différents, mise en lumière de leurs performances communicationnelles, écho aux réactions aux « petites phrases cinglantes ou malheureuses », etc. (cf. chapitre Régimes, encadré n° 7.18, la démocratie du public dans la typologie de B. Manin).

La dépolitisation discursive consiste à marteler l'idée à propos d'un problème qu'il n'y a pas lieu d'en débattre, étant donné qu'il n'y aurait aucun autre choix possible, de mérite équivalent, que l'orientation qui est promue comme solution : « il n'y a pas d'alternative » (*there is no alternative*, TINA) selon la sentence popularisée par Margaret Thatcher dans les années 1980 lorsqu'elle était Première ministre du Royaume-Uni et justifiait ainsi des politiques d'austérité et de réduction des dépenses publiques censées être inéluctables et nécessaires au fonctionnement de l'économie et de l'État.

4.2. La (dé)politisation des citoyens

À un niveau d'analyse plus *micro* (individuel), la (dé)politisation revêt un autre sens encore renvoyant à la socialisation politique et la participation politique des individus (cf. chapitre Citoyens). Elle dénote l'intérêt des citoyens pour la politique voire

leur participation active, ou *a contrario*, leur désintérêt, leur retrait de la politique. Bien sûr, cette (dé)politisation varie d'une personne à l'autre (en tenant compte de son profil : niveau de diplôme, catégorie socio-professionnelle, etc.) et dans le temps : elle peut être désactivée ou réactivée par certaines conjonctures comme une initiative législative ou exécutive, les campagnes électorales ou référendaires, les « affaires » ou des « crises ». Par exemple, la « Marche blanche » en Belgique en 1996 à la suite d'affaires de pédophilie, la votation d'initiative populaire sur l'interdiction des minarets en Suisse en 2009, la crise de l'accueil des migrants dans l'UE vers 2014-2015, l'augmentation des taxes sur les carburants automobiles qui fut l'élément déclencheur de la mobilisation des Gilets jaunes en France en 2018-2019, certaines mesures prises par les gouvernements à l'échelle de la planète pour lutter contre la propagation du SARS-CoV-2 à partir de 2020. La (dé)politisation peut aussi être plus structurelle, évoluant en suivant des tendances lourdes (à la hausse ou à la baisse) en matière de participation électorale, d'affiliation partisane, de niveau de participation à des manifestations, etc.

La politisation des individus peut s'effectuer selon deux schémas idéaux-typiques.

Premièrement, la politisation peut être « pragmatique », ou instrumentale, en ce que les personnes poursuivent des objectifs, voire même des intérêts, en abordant des acteurs politiques qui sont perçus comme utiles pour les atteindre. Ces objectifs peuvent être collectifs ou individuels, de même que les acteurs politiques dont il est question pourront être des individus (un ministre) ou des organisations (un parti politique). Par exemple, les syndicats de travailleurs aux États-Unis ont toujours soutenu (y compris financièrement) le Parti démocrate, comme ils l'ont fait au Royaume-Uni, en ce qui concerne le Parti travailliste. Poussée à l'extrême, cette politisation conduit au clientélisme (cf. encadré n° 7.23), voire à des pratiques mafieuses.

Deuxièmement, la politisation peut être « idéaliste » par le fait que des personnes considèrent la politique comme un combat pour de nobles causes prônant des valeurs de manière forte. Par exemple, la lutte contre un régime autoritaire au nom de la liberté (comme les étudiants mobilisés en Birmanie contre le régime de la junte militaire birmane au milieu des années 2000, puis à nouveau depuis 2021, après la fermeture par les militaires de la parenthèse de la transition démocratique ouverte pendant la décennie 2010), le dépassement des clivages pour l'indépendance d'un État (l'union en 1830 des catholiques et des libéraux dans le dépassement du clivage clérical *versus* anti-clérical pour l'indépendance de la Belgique face aux Pays-Bas dominés par les protestants, cf. chapitre Clivages), l'émancipation des travailleurs au nom de la justice sociale, etc. La politique est alors très mobilisatrice. Elle permet à un groupe de se sentir uni (cohésion sociale). Dans la doctrine marxiste, la politisation vise à donner une conscience politique à des individus inorganisés et tout particulièrement aux travailleurs conçus comme « aliénés » : la « conscience de classe ». À l'extrême, dans le

contexte de la propagande employée par un régime non démocratique – au sens de la démocratie libérale –, soulignons que la politisation peut avoir comme effet pervers d’anesthésier le pluralisme, l’esprit de négociation et de compromis (par exemple, la révolution bolchevique de 1917 en Russie, sous la direction de Lénine).

Jusqu’ici, nous avons précisé quels sont les phénomènes qui constituent l’objet d’étude de la science politique. Nous nous attachons à présent à préciser en quoi consiste la démarche de la science politique, la manière spécifique dont elle entend élucider le sens des phénomènes politiques. Mais d’abord, quelle différence y a-t-il entre la science politique et les sciences politiques ?

5 SCIENCE(S) POLITIQUE(S) : AU PLURIEL OU AU SINGULIER ?

Mise au singulier, l’expression « science politique » connote plutôt l’homogénéité, mettant l’accent sur ce qui réunit des savants au sein d’une même discipline, à savoir ici leur vocation à étudier de façon scientifique un même objet spécifique, les phénomènes politiques. Tandis qu’au pluriel, l’expression connote davantage la diversité, soulignant l’éventail de démarches possibles dans l’analyse scientifique des phénomènes politiques.

En réalité, l’expression « sciences politiques » (au pluriel) revêt deux sens différents. Dans un sens chronologiquement premier, le plus large, « les sciences politiques » désignaient un certain nombre de disciplines générales des sciences humaines dont la connaissance était jugée nécessaire pour comprendre – et pratiquer – la politique, entendue comme processus de gouvernement d’une société humaine. Ainsi l’Académie française des sciences morales et politiques, créée sous la Révolution française en 1795, regroupait à la fin du XIX^e siècle les disciplines suivantes : « philosophie », « morale », « législation », « droit public et jurisprudence », « économie politique et statistique », « histoire générale et philosophique », etc. Aucune « classe » spécialisée en « science politique » n’y était établie dans la mesure où celle-ci n’existait pas encore.

Dans un sens ultérieur, plus restreint, l’appellation « sciences politiques » (au pluriel) désigne l’ensemble des sous-parties « politiques » qui se sont développées au sein de la plupart des sciences humaines établies (cf. encadré n° 1.10). Soit un certain nombre de sous-disciplines qui, dans le cadre intellectuel de leur discipline d’appartenance, se sont plus spécifiquement consacrées à l’étude des phénomènes politiques : la philosophie politique, l’histoire politique, la géographie politique – la géopolitique –, l’économie politique, la psychologie politique, la sociologie politique, l’anthropologie politique, et le droit public. Remarquons que ce dernier était anciennement dénommé « droit politique », comme en témoigne l’œuvre célèbre de

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social* (1762), sous-titré « Principes de droit politique » (cf. chapitre Régimes politiques, encadré n° 7.4).



ENCADRÉ 1.10 : SCIENCES SOCIALES ET SCIENCES HUMAINES

Les expressions « sciences sociales » et « sciences humaines » peuvent être utilisées comme des synonymes. Elles visent alors communément cet ensemble de sciences traitant des phénomènes spécifiquement humains et non des phénomènes naturels, comme les sciences de la nature (physique, biologie, etc.). Aujourd'hui, la dénomination de sciences *sociales* désigne souvent la science politique, la sociologie, l'économie, etc. à la différence des sciences *humaines*, qui renvoient à l'histoire, la philologie ou la philosophie (les « *Humanities* », en anglais), même si une partie des scientifiques de ces disciplines revendiquent leur rattachement aux sciences sociales (par exemple, la philosophie analytique, l'histoire sociale et la linguistique post-saussurienne). Les sciences sociales se distinguent alors des sciences humaines, moins du point de vue de leurs objets d'études que des perspectives générales pour en traiter. Le paradigme, au sens kuhnien du terme (cf. *infra*, encadré n° 1.14), des sciences sociales conduit les chercheurs à appréhender l'homme en société et le résultat de ses interactions (le « social »), et non l'Homme universel, considéré de façon abstraite – comme dans certains courants de la philosophie. S'ajoute à cette différence paradigmatique de base, des différences dans la démarche. Comme nous allons le développer (cf. *infra*, section 6), la recherche en sciences sociales se veut notamment non normative, recourant à des techniques spécifiques et étayant une systématicité des connaissances.

Quant à l'expression « science politique » (au singulier), sa diffusion témoigne d'abord d'une volonté de fédérer les travaux entrepris, et les connaissances produites, par différents chercheurs, à propos des phénomènes politiques. Ce n'est que progressivement qu'elle a acquis son sens actuel, désignant une discipline qui naît à la fin du XIX^e siècle et se développe à partir des États-Unis d'Amérique après la Première Guerre mondiale. Une discipline qui se veut unie par une épistémologie et des méthodes propres aux sciences sociales au sens positiviste du terme (cf. *infra*, section 7).

6 SCIENCE POLITIQUE ET FORMES NON SCIENTIFIQUES DE CONNAISSANCE DES PHÉNOMÈNES POLITIQUES

Comme nous allons le constater, la science politique n'est pas l'unique source de connaissance et de compréhension des phénomènes politiques. Pour mieux saisir

l'originalité de la science politique, comparons-là à ces autres sources de connaissance des phénomènes politiques.

6.1. Science politique et savoir profane ou ordinaire

Comme en témoigne le mot « science » dans son appellation, la science politique entend produire une connaissance scientifique des phénomènes politiques. Le savoir scientifique se distingue du « savoir ordinaire », de la connaissance relativement commune que peut avoir du monde le profane, le citoyen *lambda*, l'« homme de la rue ». Comme indiqué dans l'avant-propos, ce qui fait la qualité d'un savoir scientifique, ce sont avant tout les procédures particulières de sa production. L'examen approfondi d'une question avant d'en tirer des enseignements « définitifs » quant à sa nature, son évolution, ses causes. L'assemblage d'une documentation particulière pour permettre d'établir les faits. La lecture préalable des analyses existantes qui peuvent être pertinentes pour la question traitée. L'argumentation des thèses soutenues, à cent lieues d'un savoir spontané sur le mode du « bon sens populaire ». Aussi bien fondée que puisse être une impression ou une intuition sur la réalité des choses, il manquera toujours à cette forme de savoir courant tout ce travail préalable qui est nécessaire à la production d'une connaissance scientifique et à sa validation à ce titre.

6.2. Science politique et savoir pratique

Mais la connaissance spécialisée des phénomènes politiques n'est pas l'apanage de la seule démarche scientifique. Elle ne se limite pas aux seules analyses produites par des experts académiques. Elle comprend aussi le savoir des praticiens, entendus ici comme les acteurs de la politique. Le savoir propre au monde politique tire son caractère spécialisé d'autres éléments que ceux qui sont caractéristiques d'un savoir scientifique. D'une part, d'un rapport intime d'observation de la pratique à laquelle l'acteur politique participe personnellement. De l'autre, souvent aussi, d'un accès direct à des données confidentielles : des documents, des positions exprimées oralement « *off the record* » par d'autres acteurs politiques, etc.

S'il n'est pas dénué d'intérêt, ne fût-ce que parce qu'il peut s'appuyer sur des données non directement accessibles aux scientifiques, il manque toutefois également au savoir des praticiens tout le travail préalable nécessaire au savoir scientifique. De plus, la mise en œuvre des procédures de production des connaissances scientifiques permet une plus grande prise de distance sur les phénomènes dont on entend rendre compte, amenant à les restituer dans un contexte plus vaste que la (micro-)situation impliquant les acteurs concernés, et à les aborder avec moins de subjectivité que lorsqu'on y est soi-même impliqué (cf. *infra*, section 7).

6.3. Science politique et savoir journalistique

À la différence du savoir des praticiens, les connaissances du monde politique produites par les journalistes politiques sont générées, non pas par des acteurs politiques, mais par des observateurs de la vie politique – encore que leurs descriptions et analyses des faits politiques influencent l'action future des acteurs politiques (élus, responsables de partis, etc.). Rapporteurs « au quotidien » de l'action politique, témoins privilégiés des confidences des acteurs politiques, les journalistes politiques bénéficient d'une position d'observation rapprochée des phénomènes politiques. Ils peuvent ainsi plus directement « capter » une série d'éléments de connaissance qui font la spécificité du savoir des praticiens.

Mais, revers de la médaille, à force de côtoyer les praticiens du monde politique, ils peuvent avoir tendance à adopter leurs manières de voir, à l'instar de ces journalistes sportifs qui relatent le déroulement des courses cyclistes en laissant de côté la problématique du dopage. De plus, dans le monde actuel des médias, en situation de concurrence (également pour les financements publicitaires), les exigences de l'audimat peuvent amener les journalistes politiques à produire une information selon des procédures peu compatibles avec les exigences déontologiques de leur propre profession : vérification de la fiabilité des sources, recoupement des informations, etc.

7 LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE DÉMARCHE SCIENTIFIQUE NON NORMATIVE

La science politique contemporaine s'est fondée dans la volonté de se distinguer d'abord de la philosophie politique, mais aussi, pour des raisons similaires, du droit public. Le désir de ses principaux promoteurs était de situer leur entreprise de connaissance savante des phénomènes politiques avant tout sur un registre de savoir d'ordre factueliste (cf. encadré 1.11, conformément à une perspective positiviste, cf. section 8) et non pas normatif.

7.1. Ce qui « est » plutôt que ce qui « devrait » être

L'intention de la science politique est clairement d'abandonner à la philosophie politique et au droit public la production d'un savoir qui est d'abord normatif sur les phénomènes politiques, c'est-à-dire centré sur la définition de ce qui devrait être, sur la détermination et l'interprétation d'un ordre idéal ou souhaitable des choses, que ce soit selon une échelle de valeurs construite par le chercheur, en philosophie politique, ou d'après les normes juridiques en vigueur, en droit public. Dans ces démarches-là,



**ENCADRÉ 1.11 : LES REGISTRES ÉPISTÉMOLOGIQUES
ET LES DÉMARCHES SCIENTIFIQUES DISTINCTES
QUI S'Y RATTACHENT**

Registres	Démarches	Dimensions Premières	Juge- ments	Figures
FACTUALISTE	Axiologiquement neutre (<i>descriptive</i> ou <i>explicative</i>)	Ce qui est	Faits	Observateur Analyste
NORMATIF	Axiologiquement marquée	Ce qui devrait être	Valeurs	Intellectuel (engagé)
PRESCRIPTIF	Fins axiologiquement marquées, moyens axiologiquement neutres	Ajustement de ce qui est par rapport à ce qui devrait être	Moyens	Ingénieur Expert

Source : élaboration des auteurs avec la collaboration de Martin Deleixhe.

l’appréhension des phénomènes politiques effectifs n’advient, pour ainsi dire, que dans un deuxième temps et au travers de lunettes normatives. Il s’agit en effet alors de saisir le sens des phénomènes politiques par rapport à ce qui devrait être : traduisent-ils (suffisamment) le « bien », le « juste », l’« équitable », dans un questionnement de philosophie politique, ou bien, dans un questionnement juridique, sont-ils (suffisamment) conformes aux normes légales en vigueur ou à tel prescrit juridique précis (sur le déroulement des élections, les compétences d’un gouvernement, etc.) ?

Au contraire, une démarche factualiste entend saisir ce qui est, la réalité des choses, sans les rapporter (à titre principal) à ce qui devrait être, sans les interpréter (avant tout) par rapport à un état souhaitable des choses. La démarche factualiste comprend un temps *descriptif* ou constatif qui vise « simplement » à établir l’effectivité des choses (Qu’est-ce qui se passe exactement ? ; Comment ça se déroule ?), et un temps plus *explicatif* qui vise à comprendre pourquoi les choses sont ce qu’elles sont, à cerner les raisons qui font que les choses se déroulent comme elles se déroulent (Pourquoi ça se produit ? Pourquoi ça se produit comme ça ?). S’y ajoute éventuellement un volet *prédictif* consistant à formuler des prédictions sur le déroulement futur des choses, à partir de l’analyse du déroulement passé/actuel de ces choses.

Dans une approche positiviste, il ne s’agit donc pas principalement de trancher la question de savoir si ce qui se produit est « bien » ou « mal », légitime ou illégitime, ou bien légal ou illégal. Pour le dire dans les mots de Max Weber, l’ambition de la démarche politologique est de séparer le plus strictement possible les *jugements de fait* sur les phénomènes politiques des *jugements de valeur*, en s’ancrant le plus possible d’abord dans le domaine des jugements de fait.

FONDEMENTS DE SCIENCE POLITIQUE

Comment décoder les grands enjeux politiques actuels ? Comment expliquer les rapports de force, les divisions sociales, les idéologies ? Comment interpréter les comportements électoraux et les mobilisations citoyennes ? La mondialisation et le numérique changent-ils la donne ?

Voici quelques-unes des questions dont s'empare ce manuel coécrit par six professeurs d'université, qui donne en détail les ressources et les clés pour comprendre le monde et l'actualité politiques. Sa pédagogie le rend accessible aux étudiants issus de différentes filières tout au long de leur cursus. Chaque chapitre offre une entrée différente et peut être lu indépendamment des autres.

Avec :

- de nombreux exemples couvrant toutes les aires géographiques
- des encadrés apportant un éclairage supplémentaire sur un thème ou un auteur
- un glossaire, un index, une bibliographie fournie
- des questions pour tester sa compréhension
- des questions à choix multiples en ligne

"Complet et éclairant, ce manuel initie les étudiants aux incontournables de la discipline."

Frédéric Mérand, Université de Montréal

"Dosage précis de théorie, analyse appliquée au travers d'exemples et de cas d'étude, un manuel complet et pédagogique, une ressource essentielle !"

Laura Morales, Sciences Po Paris

"Une édition revue et augmentée de ce qui était déjà un des meilleurs ouvrages de science politique, richement illustrée par des exemples internationaux."

Frédéric Varone, Université de Genève



9 782807 323551

978-2-8073-2355-1

www.deboecksuperieur.com